



Coopération Bénin -
Union européenne

Version finale



RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

octobre 2009

Table des matières

0	Résumé	3
1	La performance du Bénin	5
1.1	<i>Mise à jour de la situation politique et de la gouvernance politique</i>	5
1.2	<i>Mise à jour de la situation économique et de la gouvernance économique</i>	7
1.3	<i>Mise à jour de la situation de la pauvreté et de la situation sociale</i>	12
1.4	<i>Mise à jour de la situation environnementale</i>	15
2	Revue de la coopération passée et présente	16
2.1	<i>Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel</i>	17
2.2	<i>Les projets et programmes dans les domaines focaux et non focaux</i>	19
2.3	<i>Politique de cohérence pour le développement</i>	25
2.4	<i>Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les acteurs non étatiques</i>	25
2.5	<i>L'efficacité de l'aide</i>	26
3	Conclusion	27
4	Annexes	29
4.1	<i>Country at a glance</i>	
4.2	<i>Rapport d'étape sur le plan d'action de la gouvernance 10^{ème} FED</i>	
4.3	<i>Rapport annuel sur les appuis budgétaires ou sectoriels</i>	
4.4	<i>Efficacité de l'aide</i>	
4.5	<i>Annexes Financières</i>	

0 Résumé

Politique

Le Bénin a connu depuis 2006 une élection par an dans un contexte à chaque fois plus tendu et politisé. Suite aux élections municipales et locales de mars 2008, plus de 1000 recours ayant été déposés à la Cour Suprême, l'installation des conseils municipaux a été différée dans de nombreuses communes et s'est étalée tout au long de l'année. Une politisation progressivement plus marquée dans le fonctionnement du Gouvernement et des institutions est à noter. Un remaniement ministériel, le troisième depuis l'arrivée au pouvoir du Président Yayi Boni, a eu lieu en octobre. Le Gouvernement est passé de 26 à 30 ministres, 19 sont nouveaux dans le Gouvernement, 3 ont changé de poste, 8 restent avec le même portefeuille dont les Ministres de l'économie et des finances (S. Lawani), de la prospective et du développement (P.I. Koupaki), et de la défense (I. Kogui N'Douro).

L'Assemblée Nationale dont la majorité a plusieurs fois fluctué au cours de 2008 a marqué une opposition ouverte tout au long de l'année, bloquant le fonctionnement législatif. Cette situation a amené le Chef de l'Etat à légiférer par deux fois par ordonnance.

Le Gouvernement a adopté le 20 novembre le décret d'application de la Loi du 14 octobre 2002 sur le Statut de l'Opposition, mesure revendiquée par les forces politiques opposées à la mouvance présidentielle et garantissant à l'opposition les libertés publiques dans le respect des règles constitutionnelles. Au milieu de ces tensions mal comprises par la société civile les députés ont adopté à l'unanimité, le budget de l'Etat exercice 2009.

L'ambitieux programme de réformes qui a conduit le Président Yayi Boni au pouvoir en 2006 se poursuit mais risque d'être fragilisé par le renforcement de la politisation à tous les niveaux. Bien que les prochaines élections (présidentielles et législatives couplées) ne soient que pour 2011, le pays est rentré en précampagne dès la fin 2008. Il est important de noter que malgré ces tendances à risque, le Bénin reste fin 2008, un pays comparativement non violent, l'insécurité grandissante venant encore principalement du Nigeria voisin.

Economie

Même si la crise financière mondiale risque à terme de ralentir la croissance économique du Bénin et si les réformes structurelles accusent certains retards, le pays a enregistré en 2008 de bonnes performances. Le taux de croissance du produit intérieur brut en volume est estimé en 2008 à 5,1 % contre 4,6 % l'année précédente¹.

Jusqu'à mi-2008, le principal défi auquel était confronté le Bénin résidait dans la modération des pressions inflationnistes des produits alimentaires et du carburant. Après une inflation estimée à 1,3 % en 2007, on enregistre une poussée des prix de 7,9 % en moyenne annuelle à la fin 2008². La situation s'est aggravée avec la crise économique, en partie à cause du Coton, première production exportée, mais principalement en contrecoups de l'impact de la crise et des changements de politiques tarifaires au Nigeria.

L'impact induit sur la balance des paiements est significatif avec une détérioration des termes de l'échange, phénomène amplifié par la faiblesse des exportations et l'augmentation marquée des importations, particulièrement des produits alimentaires et des produits pétroliers. Le déficit courant est estimé à 10,4 % du PIB pour le premier semestre de 2008, comparé à 7,4 % en 2007. Néanmoins, un rebond des investissements privés étrangers et des apports de capital

¹ Ces statistiques proviennent de la 5^{ème} revue PRGF de décembre 2008.

² Source FMI/INSAE pour 2007 et INSAE pour 2008. En glissement annuel (i.e. décembre 2008 / décembre 2007), l'inflation passe entre 2007 et 2008 de 0,3 % à 9,9 %.

public ont limité la contraction des réserves internationales qui représentent à la fin septembre 2008 environ 8 mois de couverture des importations des biens et des services prévus en 2009.

L'accélération des dépenses, non prévues dans le budget initial de 2008, liées à des projets d'infrastructure et les allègements fiscaux sur les produits énergétiques, alimentaires et le ciment, et aux réformes sociales n'a été que partiellement compensé par les bonnes performances de collecte de recettes fiscales. Cette situation a conduit le FMI à demander de bloquer toute dépense de fonctionnement hors salaires non urgente à partir d'octobre, y compris pour les secteurs sociaux.

Dialogue politique

Le dialogue politique avec les institutions nationales se fait principalement de façon bilatérale. Dans le cadre de l'art 8 de l'Accord de Cotonou, des rencontres mensuelles ont lieu à l'invitation de la Présidence UE, qui invite régulièrement des personnalités politiques (Ministres, présidents de hautes institutions, représentants de la société civile etc.).

Le dialogue et les échanges restent très ouverts et francs avec les principaux ministres sectoriels. Les ministères ont par ailleurs renforcé leur implication dans les groupes de coordination technique et en assurent maintenant la présidence dans la majorité des cas. Au plus haut niveau de l'Etat, le dialogue jusque là très ouvert et franc avec les partenaires s'est un peu relâché depuis fin 2008, à cause des tensions politiques internes.

Au niveau des partenaires au développement, la division des responsabilités entre Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et Ministère chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MCPDEAP), rendent plus complexe le dialogue et l'accompagnement des politiques de développement. L'"Autorité de suivi des réformes et de coordination de l'aide au développement" mise en place fin 2007 et présidée par le Chef du Gouvernement regroupe les partenaires une fois par trimestre.

Efficacité de l'aide

L'année 2008 a pérennisé et mis en œuvre les acquis des années précédentes. Les documents stratégiques principaux (Orientations Stratégiques de Développement pour la période 2006-2011, Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) et Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour la période 2007-2009) sont maintenant des outils d'alignement des bailleurs sur les priorités du Gouvernement.

Pour répondre au besoin de croissance du pays, une nouvelle initiative stratégique pour un « Bénin émergent » est à l'étude sous la coordination du MCPDEAP, avec comme objectif la création ou le renforcement des 5 pôles de développement facteurs de croissance identifiés par le Gouvernement.

Au cours du premier trimestre 2009, le Gouvernement a décidé d'avoir une attention particulière sur la crise mondiale, et son potentiel impact sur le Bénin. Une "Commission nationale de gestion de l'impact de la crise financière et économique internationale sur le développement économique et social du Bénin" a été mise en place début mai 2009. Cette commission qui est déjà avancée doit évaluer et proposer des mesures à court, moyen et long terme afin d'assurer la croissance. Cette initiative devra être prise en compte dans les stratégies nationales et donc par les partenaires dans leur coopération au développement.

1 La performance du Bénin

1.1 Mise à jour de la situation politique et de la gouvernance politique

Elections municipales

La vie politique en 2008 a été marquée par les élections municipales et locales. Suite à la proclamation des résultats de ces élections des 20 avril et 1^{er} mai 2008, un mois après le vote, plus de 1235 recours ont été adressés à la Cour Suprême, institution responsable du jugement des contentieux pour ces élections. Les violences ayant marqué l'installation des conseils communaux ont amené le Gouvernement à suspendre l'installation de 24 conseils communaux au motif que les résultats y sont contestés et pour éviter de nouvelles violences. Cette situation a déclenché une levée de boucliers de toutes les formations politiques qui estiment que les recours ne sont pas suspensifs. Il restait à la fin 2008, 12 conseils communaux non installés sur les 77 que compte le Bénin. Leur installation se fait progressivement, au fur et à mesure des arrêts de la Cour Suprême.

Ces événements ont clairement démontré la nécessité d'améliorer la gouvernance électorale au Bénin. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer le système d'enregistrement des électeurs et de confection de listes électorales à travers la mise en place d'une Liste Electorale Informatisée Permanente (LEPI) et a demandé l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

Une étude de faisabilité a été effectuée par les Partenaires en septembre 2008. Elle a conclu que la LEPI est techniquement faisable et dans les délais souhaités par toutes les forces vives si le processus démarre au plus tard en mars 2009. Au préalable, le cadre législatif doit être revu afin d'y intégrer toutes les dispositions techniques nécessaires et de lever toute équivoque sur les questions de l'organe de gestion de la LEPI (art. 15/16) et des pièces d'identité exigées pour l'enregistrement de l'électeur (art.11).

Les discussions politiques autour de cette question de la LEPI ont occupé une place importante dans la presse depuis la publication du rapport final. Aucune force politique ne s'est déclarée en opposition à la mise en place de la LEPI. Cependant, la question relative à la structure en charge des contentieux après le recensement a fait l'objet d'un vif débat.

Remaniement ministériel

En octobre, le Président de la République a rendu public son nouveau gouvernement composé de 30 membres (26 dans le précédent). Le Chef de l'Etat a fait appel aux partis politiques alliés ou soutenant son action (22), à la société civile (1), aux groupes religieux (6) et à quelques technocrates (2). Des partis de l'actuelle opposition sollicités, seul 2 ministres ont répondu à l'appel malgré le refus officiel de leur parti. Selon le Secrétaire Général du Gouvernement, le remaniement ministériel répond à deux raisons fondamentales : la volonté du Chef de l'Etat d'obtenir une couverture intégrale de l'ensemble du territoire, (il y a au moins deux ministres par département) et l'obtention d'une plus grande responsabilisation des ministères (certains ministères aux responsabilités trop étendues ont été scindés). Il en résulte un éclatement de certains secteurs comme l'éducation (3 ministères), l'industries et commerce (3 ministères), les transports (2 ministères). Le nombre de femmes est passé de 6 à 4.

Election du bureau de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

L'ANCB est l'organisme de représentation et de renforcement des communes. La scission est intervenue lors du congrès ordinaire de novembre 2008, avec l'apparition de deux bureaux. Cet état de fait qui peut ralentir le processus de décentralisation bien engagé au Bénin, est préoccupant car il montre l'actuelle bipolarisation de la classe politique. Le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée a été sollicité pour dénouer ce problème.

Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale a été paralysée pendant toute l'année 2008. La multiplication des parties politiques au Bénin (112 inscrits) expliquent le fonctionnement par regroupements et mouvances suivant des alliances évolutives. La mouvance présidentielle n'est plus majoritaire depuis des mois en dehors d'accords temporaires.

Ainsi, l'Assemblée n'a passé que de rares lois au cours de l'année, obligeant le Gouvernement à légiférer par deux fois par ordonnance. Les députés ont rejeté les rapports d'activités du Président de l'Assemblée et ont installé une commission d'enquête chargée de contrôler sa gestion et ses activités. La commission a déposé son rapport le 29 décembre.

La Loi des Finances rectificative portant sur l'exercice 2008 a été finalement rejetée, amenant le Gouvernement à prendre des ordonnances en vue de faire exécuter ce collectif budgétaire d'un montant de plus de 141 milliards de F CFA (215 millions d'Euros environ) et d'amender le code des investissements. La Loi des Finances 2009 a cependant été voté à l'unanimité le 30 décembre 2008.

Gouvernance

En début de chaque année, la Délégation et l'Ordonnateur National procèdent à la revue des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du 10^{ème} FED pour améliorer la gouvernance. La deuxième édition de ce type d'exercice a été réalisée avec succès les 17 et 18 février 2009 à Cotonou, au cours d'un atelier qui a enregistré la participation active de près de 70 personnes représentant les ministères, les Partenaires Techniques et Financiers, dont les Etats-Membres, et les acteurs non étatiques (associations, secteur privé, presse, élus...).

Il a été constaté avec inquiétude que les problèmes dans le secteur de la justice persistent et s'aggravent même (par ex. durée moyenne de détention préventive en augmentation). Des reculs préoccupants sont aussi constatés dans le domaine de la gouvernance politique, notamment la gouvernance électorale, ainsi que de la liberté de la presse, la gestion des finances publiques et les capacités institutionnelles. Certains projets du 10^{ème} FED visent un impact direct sur ces secteurs, notamment les projets d'appui à la mise en place de la LEPI et d'appui à la bonne gouvernance des finances publiques et de la statistique.

Concernant le respect des engagements, une légère avancée par rapport à l'année passée peut être constatée : sur les 39 engagements, 11 ont été entièrement atteints, 23 sont partiellement atteints et 5 sont restés non atteints.

Les conclusions de l'atelier ont été transmises au Conseil des Ministres pour leur validation ainsi que pour renforcer le dialogue politique autour des constats. La sécurité juridique et judiciaire en étant une condition préalable au développement économique et social du pays prendra une place centrale dans ce dialogue, piloté par l'Union européenne (CE+EM).

		2007			2008		
RUBRIQUE		<input checked="" type="checkbox"/>	±	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	±	<input checked="" type="checkbox"/>
I.	Gouvernance politique / Démocratique Droits de l'homme Libertés fondamentales Processus électoral Principes de la démocratie constitutionnelle	2	4	1	1	4	2
II.	Gouvernance politique / Etat de Droit Appareil judiciaire et système répressif	4	1	1	3	2	1
III.	Maîtrise de la corruption		3			2	1
IV.	Efficacité du gouvernement Capacité institutionnelle Gestion des finances publiques	1	6		1	3	3
V.	Gouvernance économique Secteur privé / politiques favorables au marché Gestion des ressources naturelles	1	6			7	
VI.	Sécurité intérieure et extérieure						
VII.	Gouvernance sociale			3			3
VIII.	Contexte international et régional Intégration régionale Participation aux mécanismes régionaux d'évaluation par les pairs	1	1	1		2	1
IX.	Qualité du partenariat Dialogue de programmation		3			3	
TOTAL		9	24	6	5	23	11

Stabilité et sécurité

Le Bénin se caractérise toujours par l'absence de conflit majeur à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. Depuis plusieurs années, il abrite des activités du programme RECAMP pour la formation des forces de maintien de la paix dans le cadre de l'Union Africaine, notamment grâce à la collaboration technique de la Belgique. Soutenus par la France, le Centre de Perfectionnement de la Police Judiciaire (CPPJ) de Porto Novo abrite des formations regroupant des cadres issus de toute l'Afrique, tandis que le Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD), implanté à Ouidah, a quant à lui vocation à couvrir la sous-région.

En matière de sécurité, bien qu'encore à un niveau faible, le grand banditisme connaît une recrudescence inquiétante en lien avec la crise économique au Nigeria voisin. En ce qui concerne les trafics de stupéfiants, les discussions régionales en Afrique de l'Ouest concernant le Groupe de Dublin sont pilotées par la France. Le Bénin est sujet à une production et une consommation non négligeables de cannabis. Il sert de pays de transit pour la cocaïne, l'héroïne et les amphétamines en provenance d'Asie ou d'Amérique Latine. A titre d'exemple, les saisies de cocaïne ayant transité par le pays entre 2005 et 2008 s'élèvent à 360 kilogrammes, ce qui ne place pas le Bénin en tête des pays d'Afrique de l'Ouest. La traite transfrontalière des êtres humains et des enfants en particulier, reste préoccupante.

1.2 Mise à jour de la situation économique et de la gouvernance économique

Evolution macro-économique

La reprise économique amorcée depuis 2006 s'est consolidée en 2008 avec une augmentation du PIB de 5,1% contre 4,6% en 2007, malgré les contrecoups des crises pétrolière, alimentaire

et financière enregistrées par la communauté internationale. Cette performance du taux de croissance de l'économie a été portée par l'activité du Port de Cotonou, le rebond de l'activité agricole - hors secteur cotonnier (-11.3%), le secteur du bâtiment et des travaux publics, en liaison avec le sommet de la CEN-SAD, l'énergie et les télécommunications, les services et le commerce.

Quant au coton, les estimations de production en 2008 sont de 234.490 tonnes soit une baisse de 13% par rapport à la campagne de 2007 où la quantité produite était d'environ 268.627 tonnes. Cette mauvaise performance de la production de coton en 2008 est due au retard accusé dans la mise en place des intrants et la désaffectation des producteurs de coton. Il est espéré que la mise en œuvre des nouvelles réformes en cours dans la filière améliorera les productions des campagnes à venir.

L'économie béninoise en 2008 a été particulièrement marquée par le renchérissement au niveau international des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires. Pour atténuer un tant soit peu l'impact de ces renchérissements aussi bien sur la population que sur l'économie en général, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures (réduction de la valeur mercuriale de calcul de prélèvements douaniers sur les produits sensibles; crédits d'impôts; appuis au secteur agricole). Toutefois ces mesures se sont avérées très coûteuses pour les finances publiques. Le Ministère de l'Economie et des Finances a estimé fin juin 2008, que ces mesures ont coûté environ 74,7 milliards FCFA au budget 2008. Le coût de ces mesures devenant trop élevé, le gouvernement a décidé de lever les mesures d'allègement fiscales en lançant une politique de vérité des prix.

La levée des mesures de dégrèvement de la fiscalité douanière prises au dernier trimestre 2007, le renchérissement des produits pétroliers et des prix des produits alimentaires ont fortement augmenté le taux d'inflation moyen en 2008. Il est estimé à 9,9%³ contre 1,7% un an plus tôt. Le problème des arriérés salariaux a été résolu par le mécanisme de titrisation au profit des agents permanents de l'Etat. Le Bénin est de ce fait l'un des rares Etats de l'UEMOA à ne pas avoir de dettes vis-à-vis de ses fournisseurs. Les normes de l'UEMOA sont également respectées en ce qui concerne le stock de la dette du Bénin qui est estimée à 20 % du PIB contre la cible de 70 % prévue par l'institution. La dette extérieure du Bénin représente quant à elle 12% du PIB. Le Bénin conserve sa capacité d'endettement intact et, jusqu'à fin 2008 une trésorerie suffisante pour faire face à ses engagements de souveraineté. Le déficit du compte courant extérieur hors dons s'est accru pour atteindre 10,4% du PIB contre 7,4% en 2007 en dépit de la hausse des exportations de coton de la campagne 2007/08 et de la reprise des réexportations.

Les recettes attendues dépassent largement les prévisions dans la plupart des compartiments de recettes fiscales, douanières et non fiscales, sous l'effet des progrès enregistrés dans le fonctionnement des régies financières Impôts et Douanes. Une amélioration des recettes de l'Etat a été enregistrée en 2008, qui sont passées à 581,3 milliards F CFA contre 547,9 milliards en 2007 soit une croissance de 6,1%. Par contre les dépenses ont été sévèrement affectées par le surcoût des subventions prises en relation avec la crise internationale (+10 milliards de FCFA sur les transferts et +4 milliards de FCFA sur les prêts nets) ainsi que par le surcroît d'investissements d'infrastructures lié à l'organisation du sommet de la CEN-SAD (+16 milliards de FCFA), creusant le déficit global (base caisse hors dons) à près de 100 milliards de FCFA à fin juin contre 70 escomptés.

L'augmentation très forte des dépenses de l'Etat au 1^{er} semestre 2008 (au total 1% du PIB) ont fait que le Bénin s'écarte momentanément du critère de performance de financement

³ Bulletin mensuel de l'Indice harmonisé des prix à la consommation Janvier 2009

domestique net fixé avec le FMI dans le cadre de son programme FRPC. Pour corriger ce dérapage le gouvernement s'est engagé à stopper tous ses engagements à partir d'Octobre 2008. Sur cette base le FMI a pu conclure la 5^{ème} Revue de son programme FRPC. Les ministères sociaux ont eu en 2008 un taux d'exécution de 72,05 % pour la décentralisation (89,9% par rapport au budget initial), 58,2 % pour la santé (62,9% par rapport au budget initial), 70,16 % pour l'enseignement maternel et primaire (76,9% par rapport au budget initial) et 54,37 % pour l'enseignement secondaire et la formation professionnelle (78,8% par rapport au budget initial).

Du fait de la forte augmentation des dépenses le gouvernement a transmis à l'assemblée nationale le 4 novembre 2008 un projet de loi de finances rectificative 2008, d'un montant de plus de 141 milliards de F CFA (215 millions d'Euros environ). Le budget exercice 2008 initial s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 1023,299 milliards de FCFA. Ce budget ayant été rejeté par les députés le 15 octobre, le gouvernement a adopté le collectif à travers une ordonnance. Cette situation a été source de vives tensions entre l'exécutif et le législatif.

Malgré ce contexte politique difficile, l'assemblée nationale a adopté à l'unanimité le budget de l'Etat gestion 2009. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 1238.645 milliards de FCFA soit une augmentation de 73.933 milliards de F CFA correspondant à un accroissement de 6,35%. Dans l'espace UEMOA le budget du Bénin vient en 3^{ème} position après celui de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Toutefois la question de la capacité à financer toutes les dépenses inscrites dans le budget est posée. En effet le budget 2009 est basé sur un scénario de croissance de 6% alors que les effets de la crise économique mondiale commencent à se faire sentir. La chute des cours du pétrole et du coton, le ralentissement et la libéralisation de l'économie au Nigéria, principal acteur économique de la région auront un impact sur les recettes de l'état. Compte tenu de la récession en cours dans les pays participant à l'APD au Bénin, le montant de l'aide va baisser à taux de PIB constant.

La revue conjointe Gouvernement – bailleurs de septembre 2008 a mis en lumière un certain nombre de défis auxquels est confronté la gestion des finances publiques du Bénin. Le premier est relatif aux faibles taux d'exécution du Budget Général de l'Etat (76 % globalement et 65 % pour les investissements). Dans la perspective d'une amélioration rapide de la situation, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a organisé en novembre 2008 deux sessions sur les procédures de passation de marchés publics en faveur des responsables des cellules de passation de marchés des Ministères prioritaires. L'année 2008 a également été marquée par une reprise à un recours excessif à la pratique des Ordres de Paiement (OP) (19,5% à fin juillet 2008). Cette situation s'explique par le besoin de faire face à des urgences liées à l'organisation du sommet CEN SAD, à la gestion de la crise alimentaire, la crise énergétique et à la mise en œuvre du programme de constructions de salles de classes.

De manière plus globale et suite à l'évaluation du PEFA effectuée en 2007, a été élaboré un plan d'actions pour l'amélioration du Système de gestion des finances publiques. Ce plan d'actions, adopté en mars 2009, prévoit dans son dispositif de suivi, un Comité Technique Mixte composé des structures d'exécution et des partenaires au développement. Ce plan d'actions 2009-2013 sera financé pour moitié par un appui conjoint de bailleurs de fonds.

Concernant les lois de règlement, de grands retards dans la production et l'adoption des Lois de règlement sont observés. Fin 2008, on note que la dernière Loi de règlement adoptée par l'Assemblée nationale concerne la gestion 2000. Les projets de Loi de règlement 2001, 2002 et 2003 ont été transmis à l'Assemblée nationale. Pour faire face à ces retards, des actions ont été engagées pour une production à bonne date des comptes de l'Etat. Le MEF a fait prendre les diligences nécessaires à l'acquisition urgente de deux serveurs afin que les comptes de

Gestion 2006 du Budget de l'Etat soient disponibles avant la fin décembre 2008 et ceux de 2007, avant la fin du premier trimestre 2009. Parallèlement, il est envisagé un diagnostic de la chaîne d'élaboration des comptes de l'Etat (Trésor, Chambre des Comptes et Commission des Finances de l'Assemblée Nationale) à travers une journée de réflexion sur la reddition des comptes afin de concevoir un Programme d'Appui Institutionnel. Un atelier a réuni en Février 2009, tous les acteurs intervenant dans la production des Lois de règlement. A l'issue de cet atelier, un calendrier de rattrapage a été élaboré. Ce calendrier prévoit le rattrapage total de la production des projets de Lois de règlement en 2011.

Réformes structurelles

Coton : La cession partielle de l'outil industriel de la SONAPRA est devenue une réalité en fin d'année 2008 suite à une interruption du processus en 2007 par décision du conseil des ministres qui reprochait, à la procédure de cession, la non prise en compte de tous les problèmes structurels majeurs de la filière (importations et distribution des intrants, financement de l'encadrement des producteurs etc.). La cession partielle a conduit ainsi à la création d'une nouvelle société : la Société pour le Développement du Coton (SODECO) Dès lors, la nouvelle SONAPRA est recentrée sur ses missions originelles de diversification et de promotion de filières agricoles intégrées.

D'une manière plus globale, le gouvernement, pour répondre aux problèmes qui minent la filière coton a jugé nécessaire de redéfinir de nouvelles orientations stratégiques pour un développement durable de la filière. C'est dans ce cadre qu'il a élaboré en septembre 2008 un document présentant la nouvelle approche globale pour la mise en œuvre de la filière coton au Bénin. Cette approche vise à redéfinir entre autre, les orientations stratégiques et le cadre de développement de la filière en vue d'une nouvelle vision pour le développement du secteur.

L'un des objectifs de cette approche est la mise en place d'un accord-cadre de réglementation de la filière qui définit le rôle, la responsabilité et le mode d'intervention de chaque acteur, notamment l'Etat et les différentes catégories d'acteurs privés. L'accord confirme les principales revendications de l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) et marque le retrait de l'Etat, notamment sur l'Autorité de régulation de la filière, dont il demandait le contrôle. Cette régulation relèvera de l'AIC, avec un Comité ad hoc de sanctions pour les transgresseurs où l'Etat sera représenté. Cet accord a été signé le 7 janvier 2009 par l'Etat à travers 7 ministères et l'Association interprofessionnelle par le biais de 3 conseils nationaux (Producteurs, Egreneurs et importateurs/distributeurs d'intrants coton). Ayant doté le secteur d'une nouvelle approche globale, un cadre de concertation coton dont la convention est déjà signée a été mis en place avec les 9 projets/programmes du secteur.

Enfin le gouvernement a créé une Centrale d'Achat d'Intrants agricoles (CAI), qui établit un partenariat entre l'Etat, les importateurs, les distributeurs d'intrants et les banques de la place. La Centrale d'achat des intrants a été mise sur pied et est actuellement fonctionnel. Mais le prix d'achat du coton graine et des intrants ne sont pas encore fixés. Cela est dû à un blocage au sein de l'interprofession émanant d'une décision gouvernementale. En effet, le 3 avril 2009, le Gouvernement, de manière unilatérale a pris un décret modifiant celui n°2006-234 du 18 mai 2006 portant définition du cadre institutionnel de représentation des producteurs du coton au sein de l'interprofession de la filière coton exigeant le renouvellement du conseil national des producteurs. Les producteurs, en réponse à la décision du Gouvernement, ont manifesté leur mécontentement par une conférence de presse. Jusqu'à ce jour, la crise n'est pas encore dénouée.

Le gouvernement a programmé 300 000 tonnes pour la campagne 2009-2010 contre 244 000 pour la campagne 2008-2009. Pour avoir ce résultat, l'Etat doit revoir sa méthode de gouvernance de la filière et notamment la fixation du prix du coton graine et des intrants.

Télécommunications : Le processus d'ouverture du capital social de Bénin télécoms SA est engagé. Le plan de redressement approuvé par le Gouvernement est en cours d'exécution et prendra probablement fin en janvier 2009.

Secteur portuaire : D'importants investissements sont prévus pour la modernisation du Port Autonome de Cotonou en vue d'accroître sa compétitivité face à la concurrence sous-régionale. Pour ce faire, l'expertise de la Société Financière Internationale est sollicitée pour préparer la mise en concession des deux quais dont la construction est prévue par le programme MCA-Bénin. Cette assistance, qui démarrera en janvier 2009, permettra d'améliorer les performances du port et d'exploiter de façon optimale les opportunités offertes par la position géographique du pays.

Electricité : Suite à la création de la Société nationale des eaux du Bénin (SONEB) et la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) à partir de la Société Béninoise d'Eau et d'Electricité (SBEE) en 2003, la politique du gouvernement dans le secteur de l'électricité est de transformer la SBEE en une société de patrimoine (publique) et de transférer la gestion de la distribution au secteur privé.

Aujourd'hui, la SBEE achète de l'ordre de 80 % de son énergie à la CEB (Communauté Electrique du Bénin, société dirigée conjointement par le Togo et le Bénin), et doit produire le complément avec ses centrales thermiques à un cout plus important. La SBEE souffre également de l'insuffisance des capacités de production de la VRA (Volta Region Authority société de production d'électricité du Ghana) et de l'instabilité du réseau de la TCN (Transmission Company of Nigeria), ce qui induit des coupures fréquentes, et qui perturbe, entre autre, la fiabilité de l'approvisionnement de la ville de Cotonou.

La situation financière de la SBEE est très alarmante avec une perte de l'ordre de 25 milliards de FCFA en 2008 (subvention de 10 milliards et 15 milliards de dette). Elle est confrontée à une crise financière aigue. Une réforme tarifaire nécessaire à sa survie financière devrait être présentée en conseil des Ministres en juin 2009.

Intégration dans l'économie mondiale :

Plusieurs activités ont été menées dans le but de poursuivre la sensibilisation des acteurs à la base sur les enjeux des APE et faire le point des travaux préparatoires aux plans national et régional. Ces activités peuvent se résumer en trois axes :

(i) l'achèvement de la définition de la liste nationale des produits sensibles : Le Bénin a préparé une liste nationale des produits sensibles qu'il a présenté lors du Sommet de Bamako (novembre 2008) qui a examiné une liste régionale. Toutefois l'introduction d'une 5^{ème} Bande tarifaire de 35% introduite par la CEDEAO dans son tarif extérieur commun (TEC) à la demande du Nigéria qui souhaite protéger son tissu industriel naissant a rendu nécessaire un réexamen de cette liste. Un atelier s'est tenu fin janvier 2009 au Bénin durant lequel la liste des produits sensible a été examinée à l'aune du TEC. Toutefois le comité national du suivi des négociations a reporté l'adoption de la liste et à demandé à ce que la réflexion soit approfondie.

(ii) le recensement des projets et programmes en cours ou envisagés et ayant un lien avec le programme APE pour le développement (PAPEL) : Le Comité national de suivi des négociations s'est réuni à Grand-Popo au cours d'un atelier de 3 Jours du 28 au 30 janvier 2009 afin de préparer une rencontre régionale qui s'est tenu à Accra du 2 au 4 Février 2009

sur le Programme APE pour le Développement (PAPED). Le Comité national béninois a divisé les projets facilitant les échanges en trois catégories. La première catégorie concerne les projets dont les financements sont assurés. Il s'agit par exemple de certains projets d'infrastructure comme la traversée de Cotonou, l'amélioration du tronçon béninois du corridor Abidjan-Lagos. La seconde catégorie concerne des projets pour lesquels des financements additionnels sont en cours de mobilisation, comme les mécanismes d'accréditations des laboratoires, la mise à niveau des entreprises (démarche qualité ISO). Enfin la dernière catégorie est relative aux projets pour lesquelles le financement est encore sujet à discussion. Il s'agit notamment de la question de l'impact du démantèlement tarifaire douanier sur la fiscalité du pays. Cette contribution a été remise au comité d'experts qui s'est réuni à Accra la semaine suivante pour continuer la discussion à l'échelle régionale.

(iii) des séances d'informations dans les principales villes sur le protocole relatif aux règles d'origine, le tarif extérieur commun de la CEDEAO et le commerce des services. Ces séances d'information ont visé essentiellement les acteurs du secteur privé, de la société civile et de l'administration. Par ailleurs, le Ministère du Développement a initié trois études visant à identifier et évaluer les besoins d'ajustement nécessaires par secteur pour tirer profit des APE. Ces études portent sur les branches Agriculture, Industrie, Artisanat / Secteur Privé et Fiscalité.

Systeme national de statistique

L'INSAE a enregistré, au cours de l'année 2008, la réalisation de plusieurs travaux dont les plus importants sont (i) la publication du tableau de bord social (TBS) portant sur la période 2004 – 2006, (ii) le rapport final de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) dont l'approbation par le conseil des ministres est attendue, (iii) le deuxième recensement général des entreprises, (iv) l'enquête sur le travail des enfants et enfin (v) l'étude modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages.

Les rapports finaux des 3 dernières activités sont en cours d'élaboration. Enfin, 7 thèmes ont été retenus pour approfondir les résultats de la 3^{ème} édition de l'Enquête démographique et de santé (EDS).

1.3 Mise à jour de la situation de la pauvreté et de la situation sociale

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) continue l'exploitation de l'EMICoV (enquête budget consommation). Cette enquête- panel en 4 vagues auprès de 18 000 ménages entre 2006 et 2007 permet de mesurer les pauvretés monétaires et non monétaires, ainsi que leur évolution. Les premières analyses disponibles début 2009 font ressortir une **baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire**⁴ entre 2006 et 2007 de 37,4 % à 33,3 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. La profondeur de la pauvreté⁵ et la sévérité de la pauvreté⁶ diminuent aussi. Comme le montre le tableau ci-dessous, les disparités géographiques sont significatives.

Cependant ces données ne permettent pas de visualiser l'évolution de la situation sur 2008, et donc la répercussion des crises alimentaires et énergétiques qui ont prévalu au cours de cette année.

⁴ part des béninois vivants en dessous d'un seuil de pauvreté défini en référence à la valorisation monétaire d'un panier de biens et services calculé sur 135 strates homogènes socio-économiquement.

⁵ la profondeur de la pauvreté mesure l'écart moyen entre le revenu des béninois vivants en dessous du seuil de pauvreté et ce seuil de pauvreté.

⁶ la sévérité de la pauvreté mesure la dispersion de la distribution des revenus des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté, il s'agit d'un indicateur d'inégalité.

L'Analyse Globale de Vulnérabilité, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (AGVSAN/SMART) de novembre - décembre 2008 a montré une augmentation du taux de retard de croissance en 2008, et une insuffisance pondérale pratiquement stagnante ces huit dernières années. Ainsi, malgré le recul de la pauvreté jusqu'en 2007, les données nutritionnelles révèlent des poches de pauvreté dans le nord et dans la région des plateaux principalement, qui auraient été plus grave en 2008.

	Pauvreté monétaire en 2006			Pauvreté monétaire en 2007		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Milieu de résidence						
urbain	35,0	0,111	0,052	28,3	0,085	0,039
rural	38,8	0,119	0,055	36,1	0,101	0,041
Département						
Alibori	43,0	0,155	0,080	43,3	0,136	0,059
Atacora	32,4	0,081	0,029	33,2	0,077	0,028
Atlantique	39,6	0,112	0,047	36,4	0,113	0,050
Borgou	39,2	0,174	0,108	39,2	0,136	0,065
Collines	63,1	0,099	0,040	31,2	0,077	0,030
Couffo	40,6	0,114	0,047	35,4	0,090	0,034
Donga	36,0	0,101	0,040	33,6	0,100	0,043
Littoral	30,4	0,104	0,052	26,2	0,080	0,038
Mono	37,2	0,097	0,037	27,6	0,077	0,033
Ouémé	36,5	0,111	0,048	25,3	0,076	0,036
Plateau	40,1	0,127	0,059	35,2	0,089	0,032
Zou	37,5	0,106	0,045	32,7	0,078	0,028
Ensemble Bénin	37,4	0,116	0,054	33,3	0,095	0,040

Source – EMICoV – INSAE

Sur le **plan social**, le premier semestre de l'année a été très perturbé. Cela était dû d'une part, aux troubles et violences ayant accompagné l'installation des conseils communaux issus des élections locales, communales et municipales, et aux divers mouvements de grève des enseignants et praticiens hospitaliers. Les grèves du secteur de la santé, sans service minimum, ont paralysé les hôpitaux

Il convient de noter le renforcement de la contribution de l'Etat visant à poursuivre jusqu'au mois de juin 2008 la vente de certains produits de première nécessité à des prix subventionnés. Ces ventes seront suivies de l'ouverture dans tous les chefs lieux de communes de boutiques témoins.

En complément de la décision de 2007 de rendre l'école primaire gratuite, le Gouvernement a, cette année, décidé la gratuité de l'inscription des étudiants non boursiers dans les facultés avec l'allocation aux entités concernées d'une indemnité compensatrice et de secours universitaires a été octroyée à un plus grand nombre d'étudiants.

Afin d'améliorer l'accessibilité aux soins des plus pauvres il est prévu : (i) la prise en charge des coûts de la césarienne par l'Etat (démarrage du pilote en décembre 2008) (ii) la mise en place d'un régime assurance-maladie universelle; (iii) l'extension de la mutualisation à base

communautaire. Ces dernières réformes ne sont pas accompagnées d'un calendrier ferme, compte tenu de la situation financière actuelle.

L'Etat a mis en œuvre son engagement relatif à la revalorisation de la fonction enseignante par le paiement effectif à compter du mois de juillet 2008 d'une indemnité de 25% du salaire. De même les agents contractuels de l'éducation nationale et des formations sanitaires ont été pris en compte directement par le Gouvernement.

L'été 2008 a été l'objet de plusieurs mouvements de grèves qui ont gêné, voire paralysé les secteurs de la justice et de la santé. Dans la justice, sous la houlette du Syndicat National des Travailleurs et Travailleuses des Services Judiciaires et Assimilés du Bénin les greffiers ont exigé le paiement de leurs primes. Dans la santé, infirmiers, sages-femmes, aides soignants et personnels administratifs réclament une prime de risque de 100 000 FCFA au même titre que les médecins. 3 semaines après son déclenchement, cette grève s'est durcie, aucun service minimum n'étant garanti). Finalement, une intermédiation des têtes couronnées et autorités traditionnelles du pays et une rencontre avec le Chef de l'Etat a amené les grévistes des différents hôpitaux du pays à suspendre leur grève.

Ces avantages et primes approuvées en 2008 ont sérieusement grevé le budget national et sont une des causes reconnues du gap de trésorerie enregistré début 2009. Les IBW ont marqué leur inquiétude, contraignant le Chef de l'Etat à s'engager à ne plus augmenter le % de la masse salariale dans le budget national actuellement à 39% limite de 35% des normes UEMOA

Dans le domaine de la **santé**, la revue conjointe Gouvernement / bailleurs de septembre 2008, a noté entre 2006 et 2007 une légère amélioration du taux de fréquentation des services de santé tant dans la population générale (44% en 2006, 45,6% en 2007) que pour les enfants de 0 à 5 ans (79% en 2006, 83% en 2007) ainsi que de la couverture vaccinale en pentavalent (92% en 2006, 96% en 2007). Les taux d'accouchements assistés par personnel médical ou paramédical sont restés stables autour de 82 %, tandis que l'utilisation de la contraception moderne a régressé du fait essentiellement du dysfonctionnement des circuits d'approvisionnement.

Les recommandations issues des Etats Généraux de la Santé continuent à être monitorées par le groupe de suivi, depuis 2007 le Ministère de la Santé poursuit la mise en œuvre des réformes déjà amorcées avec notamment l'extension du Fonds Sanitaire des Indigents à 34 zones sanitaires et la responsabilisation des maires des communes dans la gestion des crédits transférés. Par contre les réformes de fond prévues suite aux Etats Généraux restent à venir : (i) réorganiser le Ministère sur la base des conclusions de l'audit institutionnel (organigramme, arrimage des programmes à un plan de gestion et de coordination, (ii) allouer les crédits délégués sur la base de critères objectifs, (iii) accélérer les procédures de décentralisation des engagements et l'optimisation des choix stratégiques au niveau local ; (iv) développer les contrats de performance avec les zones sanitaires, les hôpitaux, les directions techniques et centrales et les projets ou programmes.

La scolarisation dans l'**enseignement primaire** continue sa progression avec un taux brut de scolarisation qui passe de 93% en 2006 à 98% en 2007. Le taux d'achèvement du primaire suit cette tendance (de 65% en 2006 à 66% en 2007), même si le retard en filles et garçons n'est pas comblé (de 54% à 56%). Le ratio élèves/maître dans les écoles publiques reste stable (autour de 48 élèves par enseignant, proche de la cible souhaitée par le Bénin en 2015 : 45). Au cours de l'année scolaire 2007/2008, la réforme la plus significative a été le passage des « instituteurs communautaires » au statut d'« instituteur contractuel » de l'Etat.

Au niveau de l'**enseignement secondaire**, les taux de transition entre le primaire et le collège d'une part et le collège et le lycée d'autre part sont tels (respectivement 77 % et 65 %) que se pose la question de l'adéquation en qualité et quantité des ressources en enseignants. La formation technique et professionnelle demeure peu développée.

1.4 Mise à jour de la situation environnementale

L'année 2008 en matière d'environnement a été marquée par:

- la Consultation Ministérielle "Approche Programmatique du FEM pour l'Afrique de l'Ouest" en aout 2008. La déclaration ministérielle qui en a découlée précise que ce processus a permis de formuler tout d'abord un important programme dans les deux domaines focaux du FEM que sont la Biodiversité et les Changements Climatiques. Les projets retenus concernent la conservation de la biodiversité dans les espaces productifs et la gestion durable des aires protégées, pour le domaine focal biodiversité, et l'accroissement de l'accès des populations aux services énergétiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique par les énergies renouvelables, pour le domaine focal changements climatiques,

Par ailleurs, il a été pris acte de l'engagement du FEM à financer un programme visant le contrôle et l'élimination des polluants organiques persistants (POPs). Cet appui est destiné aux pays africains les moins avancés et les Petits Etats insulaires du continent. Il ouvre des perspectives vers une meilleure grande prise en compte de la gestion des déchets dangereux et toxiques dans ces pays. Cette problématique est devenue un enjeu régional qui a fait l'objet de la Convention de Bamako. Une enveloppe de 20.000.000 USD est disponible pour ce programme.

- l'organisation en octobre 2008 de la première conférence "Dialogue sous régional sur les changements climatiques en Afrique de l'Ouest dans l'espace CEDEAO" et la "Déclaration de Cotonou sur les changements climatiques" rédigée à cette occasion. Cette conférence a eu le mérite de faire prendre conscience aux Etats concernés de la nécessité de prendre en compte les changements climatiques et leurs effets néfastes, de mettre en place des moyens adéquats pour y faire face et de créer une synergie entre les Etats sur ce sujet. La Déclaration de Cotonou recommande, entre autres, la mise en place d'un Comité technique sous régional permanent chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions.

-Préservation des réserves naturelles: la table ronde de février 2008 a permis de lancer la mise en place du fonds fiduciaire pour la conservation et la gestion des parcs nationaux du Bénin. Un groupe de travail a été constitué et se réunit régulièrement. Le fonds fiduciaire sera un fonds "Off shore" basé en Angleterre. La KFW vient de confirmer la mise à disposition d'une assistance technique pour aider le CENAGREF dans la préparation du dossier. Ce dernier CENAGREF a élaboré le plan d'affaires de la Direction des Parcs Nationaux du W. Le gouvernement doit par ailleurs nommer son représentant chargé des formalités administratives de la création du fonds. Le gouvernement a réservé et versé sur un compte une somme de 400 millions de FCFA destinée à ce fonds fiduciaire. Une même somme de 400 millions de FCFA a été réservée sur le budget 2009.

- Aménagement durable de la forêt tropicale : Une communication pour l'adhésion du Bénin à l'OIBT a été introduite en Conseil des Ministres pour adoption. En perspectives de l'adhésion, des plans d'aménagement ont été élaborés dans certains départements.

Près de 50% des coupes de bois (44 000 m³) sont encore des coupes illégales. Les industries rencontrent des difficultés d'apport en bois dues aux fortes exportations de teck vers l'Inde. Les contrôles des flux de bois et de la traçabilité sont largement inefficaces et incapables d'empêcher les coupes illégales nocturnes.

2 Revue de la coopération passée et présente

Les paiements au titre de la coopération communautaire gérée par la délégation s'élèvent en 2008 à **96 664 821€**, dont **92 507 392€ du PIN /FED**, 91 768 486 € au titre du 9^{ème} FED et 738 906 € au titre du 8^{ème} FED. Les autres paiements ont été faits au titre des Facilités Eau et Energie, des cofinancements ONG et autres projets régionaux gérés par Cotonou.

A fin 2008, le portefeuille de projets géré par la délégation s'élève à 593 millions € dont 4.6M au titre du 7^{ème} FED, 69.4M du 8^{ème} FED, 319M du 9^{ème} FED et 140.9 du 10^{ème} FED, 37.9M des Facilités et 5.6M des Lignes thématiques.

Les paiements cumulés du 9^{ème} FED s'élèvent fin 2008 à 233 371 852 € Le tableau ci-dessous détaille les paiements par axes de la SCRP.

Axes de la SCRP et 9 ^{ème} FED	Cumul des paiements en € jusqu'en 2008	Paiements en € en 2008
<i>Accélération de la croissance</i>	92.222.620	27.103.408
Stabilisation du cadre macroéconomique	89.194.718	25.548.663
Dynamisation du Secteur privé	3.027.902	1.554.745
<i>Développement des infrastructures</i>	109.532.957	50.401.424
Infrastructures de transport	93.128.518	36.266.771
Infrastructures énergétiques	4.665.839	4.665.839
Infrastructures hydrauliques et d'assainissement	11.738.600	9.468.814
<i>Renforcement du capital humain</i>	9.054.977	5.289.342
Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé et de nutrition	7.334.422	4.861.391
Renforcement de la protection sociale	1.720.555	427.951
<i>Promotion de la bonne gouvernance</i>	15.659.674	5.177.613
Accélération des réformes administratives	1.655.401	960.845
Renforcement de l'état de droit et des libertés individuelles	14.004.273	4.216.768
<i>Développement équilibré et durable de l'espace national</i>	3.654.981	2.631.447
Développement durable régional et local	556.950	556.950
Environnement, gestion des ressources naturelles et cadre de vie	3.098.031	2.074.497
<i>Divers</i>	3.246.642	1.165.252
Gestion de l'aide	3.246.642	1.165.252
Total	233.371.852	91.768.486

source OLAS - 15/01/2009 - champ : 9^{ème} FED, PIN, PIR et Tout ACP

La contribution communautaire du 9^{ème} FED à la lutte contre la pauvreté au Bénin dans le cadre de la SCRP se concentre sur le développement des infrastructures (47 %) et l'accélération de la croissance par l'appui budgétaire (40 %). Les 13 % restants contribuent au renforcement des capacités (capital humain, bonne gouvernance et développement équilibré et durable). On note en 2008 une forte accélération des paiements, de plus de 50% par rapport à 2007, année où les paiements avaient déjà doublé par rapport à 2006. Ces résultats sont principalement dus aux secteurs infrastructures et à l'aide budgétaire générale.

Rapport sur les performances financières du FED

Les premiers engagements de fonds du 10^{ème} FED ont été engagés par la Commission en décembre 2008 avec prévision de signatures des conventions de financement pour avril et mai 2009.

Année 2008 - Millions d'€	(a) Allocation indicative 10 ^{ème} FED	(b) Engagements préparés en 2008	(c) = $\frac{(b)}{(a)}$ Part relative
Programme indicatif national	334,0	138,5	41 %
1) Gouvernance et développement local	85,0	7,0	8 %
2) Infrastructures et intégration régionale	108,0	65,0	60 %
3) Appui conjoint à la réduction de la pauvreté	100,0	50,5	51 %
4) Hors concentration	41,0	16,0	39 %
<i>Compétitivité et cohésion sociale</i>	<i>15,0</i>		
<i>Appui aux initiatives de la S.C.</i>	<i>12,0</i>	<i>12,0</i>	<i>100 %</i>
<i>Environnement</i>	<i>7,0</i>		
<i>Facilité technique de coopération</i>	<i>7,0</i>	<i>4,0</i>	<i>57 %</i>

2.1 Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel

L'aide budgétaire général apporté au Bénin a été d'environ 44 M€ en 2008, la CE y participant pour 25,32 M€ soit environ 57,5%.

Tableau des décaissements d'appuis budgétaires généraux et sectoriels de 2006 à 2008 et Prévisions 2009

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT PAIEMENTS			
		Paie. 2006	Paie. 2007	Paie. 2008	Prév 2009
9 ACP BEN 03	Appui entretien périodique réseau routier	188.031	7.640.307	7.140.933	5.900.000
9 ACP BEN 04 ABG 10 ^{ème} Fed	Appui budgétaire conjoint	15.600.000	17.900.000	25.320.000	18.920.000
9 ACP BEN 25	Appui à la filière Coton	0	0		9.200.000
9 ACP BEN26	Initiative Eau dans centre semi-urbains	0	1.200.000	11.927	2.400.000
9 ACP BEN28	Programme d'appui à la décentralisation BS	0	0		6.900.000
TOTAL		15.788.031	26.740.307	32.472.860	43.320.000

Appui Macroéconomique

Pour assurer la continuité de l'appui direct de la Commission européenne au Budget de l'Etat, la Convention de Financement N°9081/BEN a fait l'objet de quatre avenants. Le quatrième porte le plafond financier à 95 millions d'€y compris 3,85 millions d'€ au titre des tranches FLEX 2006 et 2007. En 2008, une tranche fixe de 17,75 millions d'€ et une tranche variable de 6,14 millions d'€ ont été versées.

FLEX

La tranche FLEX de 2006 (1,43 millions d'€) représente le montant compensatoire des pertes de recettes d'exportation constatées sur l'exercice 2005 et a été versée en 2008 sous forme de tranche fixe. La tranche FLEX de 2007 (2,42 millions d'€) sera versée en 2009.

Appui à la filière coton

La Convention de financement a été signée en octobre 2007 pour un montant total de 10 millions d'€ Le projet prévoit un appui budgétaire de 9,2 millions et un appui institutionnel de 500 000 €, le reliquat est destiné aux évaluations et audits. La première condition de décaissement liée à la privatisation de l'outil industriel de la SONAPRA ayant été bloquée, le projet a été "gelé" fin 2007. Le Gouvernement a défendu sa position au FMI et à la Commission en s'engageant à repousser d'un an les réformes avec une mise en œuvre et un impact sur le secteur en 2 ou 3 ans. A fin 2008 toutes les conditions liées à la réforme ont pu être menées à bien, permettant ainsi de prendre en considération la reprise du projet par un avenant repoussant le calendrier d'une année.

Appui budgétaire sectoriel à la décentralisation

En 2008, le dialogue politique autour du processus de décentralisation / déconcentration, s'est aligné sur les recommandations du Forum national sur le bilan et les perspectives de la décentralisation (26-28 novembre 2007), qui recommandait principalement l'élaboration de la Politique Nationale de Décentralisation / Déconcentration (PONADEC) et sa mise en œuvre, notamment par le transfert effectif des ressources aux communes et le renforcement des capacités des administrations préfectorales et communales.

La dotation des transferts de l'Etat aux communes (FADeC) a été significativement augmentée entre 2007 et 2008 (5,436 milliards de FCFA en 2008 contre 1,436 milliards de FCFA en 2007). Cette tendance se poursuit en 2009, avec une dotation budgétaire de 10 milliards de FCFA. Ces budgets n'intègrent pas les budgets des ministères sectoriels dont des compétences ont été transférées aux Communes. Le Gouvernement ne prévoit pas de commencer ces transferts avant 2010. Les capacités de prise en charge réelle des compétences transférées aux communes devront donc être suivies de près.

Les décrets portant création du FADeC et de la Commission Nationale des Finances locales (CONAFIL) ont été signés en mai 2008. La nouvelle CONAFIL paritaire a été installée cet automne.

Le projet PACTE d'appui aux communes, signé en 2007, connaît du retard dans la mise en œuvre. Une révision des conditions de déboursement s'est révélée nécessaire et sur base d'une batterie finalisée d'indicateurs de la performance du secteur, un avenant à la Convention de financement du PACTE a été préparé. La première tranche de 2008, de 3 millions € devrait être déboursée en même temps que la tranche 2009 si les conditions sont remplies.

Appui au Fonds d'entretien routier

Approuvé en novembre 2003, le présent projet a pour objectif de renforcer la capacité financière du Fonds Routier en vue de réaliser des travaux d'entretien périodique nécessaires au réseau routier classé. Il s'agit d'un appui budgétaire de 37 millions d'euro.

Le décaissement de la dernière tranche a été repoussé à 2009 du à un sévère ralentissement de l'activité d'entretien périodique (-40% par rapport à 2007) qui a causé une détérioration de l'état du réseau routier. Ce ralentissement a été causé par des lenteurs administratives, et la volonté du nouveau Ministre Délégué, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Public de contrôler assidument le respect des procédures de passation de marché.

Initiative Eau

Cette Initiative vise à desservir 315.000 personnes dans 500 agglomérations, par la construction de réseau d'Adductions d'Eau Villageoise (AEV), et à mettre en œuvre un cadre réglementaire régissant la gestion des AEV dans les centres semi-urbains conformément à la stratégie nationale. Le mode d'intervention est un appui budgétaire mobilisée via un pot

commun, avec la participation de la coopération française, allemande, danoise et des Pays Bas, la CE restant le bailleur le plus important avec un apport de 35% des fonds.

Dû à un faible niveau de consommation des crédits en 2008, la première tranche variable qui devait être payée par la CE en 2008 a été différée. Les autres partenaires du pot commun ont pour leur part décidé de décaisser leur contribution 2008 considérant que ce faible niveau serait rapidement rattrapé en 2009.

2.2 Les projets et programmes dans les domaines focaux et non focaux

ECONOMIE

Gestion des finances publiques

Le projet d'appui à la réforme de la gestion budgétaire axée sur les résultats au Bénin (ProRegar : 9 ACP BEN 15), d'un montant de 3 millions d'€ a terminé ses activités en dehors de l'appui à l'aménagement de la chambre des comptes. Au titre des réalisations de 2008, on peut noter l'appui à la réforme du contrôle interne (rédaction du guide méthodologique de l'inspection); dans le domaine du contrôle externe, l'appui au contrôle juridictionnel (apurement des comptes 2004 de l'Etat), un guide de gestion des archives et de fonctionnement du Greffe, un dossier technique pour l'aménagement des locaux d'archivage de la Chambre des Comptes. Enfin dans le cadre du volet décentralisation du projet, une seconde phase de formations des Receveurs-Percepteurs et des chefs de service administration finance des communes à la comptabilité communale ont été réalisées en 2008.

CROISSANCE

Secteur Privé

Les acteurs impliqués dans la promotion de la croissance à travers le Secteur Privé organisent leur dialogue au sein du Groupe technique de coordination "Secteur Privé" facilité par les Pays-Bas.

Le PASP (Projet d'appui au Secteur privé -9 ACP BEN 16) (qui a démarré mi mai 2006 pour une durée de 3 ans) continue ses activités autour de 3 domaines (Renforcement des associations professionnelles, Dialogue secteur privé/public et développement des services d'appui aux entreprises). Ce projet s'achève fin juin 2009.

Le projet a obtenu des résultats notables sur l'amélioration dialogue public/privé en matière de fiscalité (composante 2). Près de 19 propositions d'amélioration de la fiscalité sur 36 présentées par le secteur privé ont été inscrites par le gouvernement dans la loi de finances 2009. Ces mesures comme la suppression de la patente, la diminution du taux du BIC (impôt sur les sociétés) à permis au Bénin de revenir dans la moyenne des pays UEMOA en matière de taux d'imposition. Ces suppressions ont cependant eu un effet négatif sur les budgets de certaines communes dont les conséquences sont à l'étude. Par ailleurs dans le domaine de la sécurité des aliments/qualité des résultats on pu être obtenus dans la filière halieutique dans le domaine du contrôle sanitaire de la filière grâce à la mobilisation de la direction des pêches, des laboratoires de contrôles et des entreprises du secteur. La filière se prépare à recevoir une Mission de l'OAV en Juin 2009 pour examiner le processus de contrôle sanitaire mis en place par l'autorité compétente. Sur l'aspect renforcement des associations professionnelles la Chambre de commerce et les associations professionnelles ont acquis une plus grande notoriété et une plus grande implication dans leurs mandats. Toutefois les actions du projet ne semblent pas avoir permis de créer une dynamique profonde de réforme permettant un renforcement de ces structures sur le court terme.

INFRASTRUCTURES

Transport

Pour la première fois depuis 2004, l'état du réseau au Bénin s'est dégradé avec seulement 62% des routes considérées comme en bon état en 2008 contre 78% en 2007. Cette dégradation est liée à un manque d'entretien des routes (83% du réseau était couvert en entretien courant en 2007 contre 47% en 2008), à la lenteur du processus de sélections des compagnies d'entretien routier, et à certains blocages administratifs. Cette tendance s'est inversée suite à l'arrivée d'un nouveau Ministre Délégué, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Public.

Le gouvernement a par ailleurs affiché sa volonté de poursuivre ses réformes en adoptant en conseil des ministres la réactualisée de la Stratégie Sectorielle des Transports (SST), et en créant un ministère chargé de l'économie maritime, des transports maritimes et des réformes portuaires. La redynamisation du transport ferroviaire a été également abordée avec la commande de locomotives pour la relance des activités de l'OCBN et la reprise du dialogue avec le Niger en vue du prolongement de la ligne jusqu'à Niamey.

Plus précisément, on note en 2008 les évolutions suivantes projet par projet :

Programme de réhabilitation et d'entretien des pistes de desserte rurale dans les Départements du Borgou-Alibori et du Zou-Collines – 8,5 millions d'€ (8 ACP BEN 31) : Le programme a pris fin en juin 2008 et a fait l'objet d'une évaluation finale. Des problèmes de financement se sont posés dans les départements du Zou et des Collines en raison du non versement effectif de la participation des bénéficiaires (15%). Ces problèmes ont entraîné le non paiement des contreparties des décomptes des entreprises ainsi que le non démarrage des travaux d'entretien sur l'ensemble des pistes aménagées.

Suites aux correspondances envoyées aux ministères bénéficiaires du projet pour leur rappeler la responsabilité du Gouvernement du Bénin en tant qu'autorité contractante vis-à-vis des entreprises, des dispositions sont en train d'être prises pour la prise en charge par l'État du restant dû aux entreprises.

Appui à la réalisation des travaux urbains de voirie et d'assainissement – 30 millions d'€ (9 ACP BEN 02) : le projet est terminé et devra faire l'objet d'un audit et d'une évaluation finale. Des travaux de la 3^{ème} tranche 2006 sont en cours dans 18 différentes villes du Bénin.

Projet d'aménagement et de bitumage de la route Banikoara/Kandi – 23 millions d'€ (9 ACP BEN 17) : les travaux ont été réceptionnés et la route inaugurée par le Chef de l'Etat le 17 janvier 2009 et ont permis le désenclavement d'une région importante de production de coton

Aménagement de la sortie Nord-ouest de Cotonou - 40 millions d'€ (9 ACP BEN 22) : Les travaux sont en cours. Suite aux différentes modifications intervenues, les contrats de la mission de contrôle et de l'entreprise ont chacun fait l'objet d'un avenant.

Cette route de 10 Km, en zone fortement urbanisée et sur terrain marécageux, est la seule voie pour relier le port de Cotonou à l'hinterland. Elle dessert de plus les quartiers d'extension de la ville où vivent une grande majorité des employés de Cotonou. Le chantier est réalisé sans déviation. En dehors des difficultés liées à l'environnement et à des retards dans les transferts de réseaux, le chantier se poursuit normalement.

Le gouvernement ayant obtenu de l'Etat chinois le financement de la construction d'un échangeur au rond point de Godomey, l'origine du projet a été décalée. Il en résulte des moins-values qui pourront servir à financer la réalisation de certains travaux non prévus au marché de base mais indispensables au projet comme la possibilité de réaliser des contre-

allées. En raison de ces modifications, le délai contractuel de 24 mois ne pourra pas être respecté. La préparation de l'avenant N°2 prendra en compte une prolongation de délai.

Eau et Assainissement

Bien que n'étant pas un secteur de concentration, la CE est le principal partenaire financier dans le secteur de l'eau et l'assainissement, notamment au travers de FED (Projet Initiative eau, voir appuis budgétaires), la Facilité Eau, la Ligne thématique cofinancement ONG – total 27.2M€

Pour aider le Bénin à atteindre l'Objectif Du Millenium, la CE finance des projets d'aide à la programmation des services de l'eau dans plus de 50% des communes du Bénin, d'alimentation en eau potable en zone rurale (UNICEF, Protos), en zone semi-rurale (Initiative Eau, GTZ, Plan Bénin) et en zone périurbaine (SONEB). Un des objectifs de la CE est de donner l'accès à l'eau potable à 650 000 personnes, 110 écoles et 66 centres de santé.

Facilité Eau : Sept projets étaient en cours au Bénin en 2008. Quatre projets sont financés dans le cadre du premier appel d'offre (GTZ, UNICEF, PROTOS et PDM/pS-Eau) et trois du deuxième appel d'offre (Soneb, Initiative Développement et Plan International). L'appui à la Soneb (8 M€) se concentre sur l'approvisionnement de l'eau en milieu périurbain. Les six autres projets (total 12,9 M€) se situent en milieu rural, couvrant plus de la moitié des communes du Bénin.

Energie

L'intervention de la Commission Européenne sur le secteur énergie se fait à travers la Facilité Energie, qui finance plusieurs projets au Bénin ainsi que plusieurs appuis au WAPP (West African Power Pool) – total 16.6M€

Le programme d'électrification rurale par raccordement au réseau SBEE a officiellement démarré en décembre 2008. Ce programme est mis en œuvre par la coopération allemande, en collaboration avec la coopération française (contribution CE 7,7 M€ pour un budget total de 20 M€), avec comme objectif de fournir de l'électricité à 224 000 personnes d'ici à 2015.

Un contrat d'appui institutionnel au système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (WAPP) a démarré en octobre 2008 pour une durée de 3 ans, avec comme objectif de soutenir la politique de création d'un marché d'échange électrique régional (mise en place des régulations nécessaires, création d'un centre d'information et de coordination, promotion des interconnexions et investissements dans la production d'énergie). L'intégration des réseaux électriques de la sous- région permettra à terme de répondre à la demande grandissante d'électricités au Bénin.

Le projet Interconnexions du WAPP qui finance la construction de ligne Moyenne Tension entre le Ghana et le Togo, le Ghana et le Burkina-Faso, et la Cote d'Ivoire et le Libéria a démarré ses activités en 2008 avec le lancement des études détaillées et la préparation des Appels d'Offres. Ces projets permettront d'augmenter le raccordement au réseau électrique des populations rurales en zones frontalières.

SOCIAL ET BONNE GOUVERNANCE

Développement local et Décentralisation

Voir ci-dessus chapitre Aide Budgétaire. Le programme PACTE d'un montant total de 15M€ est mobilisé pour 10M€ via une ABS, 4.3M€ via une procédure Projet et 0.7M€ par une Convention de Délégation avec la GTZ.

Justice

Le secteur de la Justice demeure un des principaux problèmes de gouvernance qui ressort du suivi du profil gouvernance. Le nouveau Ministre de la Justice, Porte parole du Gouvernement, nommé en octobre 2008 s'implique activement à revoir les enjeux et les réalités de ce secteur. Le dialogue bien qu'ayant toujours été facile, s'est nettement amélioré en qualité. La Commission est le principal partenaire dans ce secteur. Les USA (MCC) et la Belgique, interviennent également.

Le projet d'Appui au Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridiques et Judiciaire (PIRSJJ) (9 ACP BEN 1) a pu obtenir des résultats encourageants.

Pour le volet "modernisation" : cinq Tribunaux de Première Instance sur huit ont été équipés en matériel informatique, câblés et mis en réseau, après leur réhabilitation entière. Grâce au déploiement des Chaînes pénale (depuis janvier 2008) et civile (depuis janvier 2009), la gestion des contentieux y est désormais informatisée ce qui doit mener à un traitement harmonisé et plus rapide des dossiers. Trois TPI, dont Cotonou, sont encore en cours de réhabilitation et ne seront intégrés par le personnel qu'à la fin de l'année 2009. La formation initiale des greffiers, mise en place avec l'appui de l'AT, a démarré en juillet 2008.

Pour le volet "extension": les travaux de construction des Cours d'Appel de Cotonou et de Parakou ont démarré en décembre 2008. Le coût de ces constructions ayant largement dépassé les prévisions, la construction des TPI de Djougou et Aplahoué a été annulée et inscrite sur budget national.

Les problèmes constatés sont : le retard sur les chantiers de réhabilitation, le stock des affaires en attente de jugement très élevé qui doit être intégré dans les logiciels avant de pouvoir constater l'impact réel, le manque de directives en matière d'organisation et de gestion des services de la part du Ministère (faible pilotage) et le sous-effectif du Service informatique.

Droits de l'homme

Le projet de lutte contre la traite d'enfants (LCTE 2 d'un montant de 3,5 millions d'€) poursuit ses activités. Après un important travail de concertation pour la juste répartition des tâches, 6 contrats ont été signés avec les ONG prestataires pour la sécurisation des enfants des 3 marchés ciblés et la valorisation de leurs compétences professionnelles (composante 3). Une étude participative sur les causes structurelles de la traite a été effectuée dans le cadre de la composante 2. La composante 1 a connu quelques problèmes liés au non fonctionnement des comités techniques de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant (CNSCPE).

Santé

La nécessité de réorganisation du ministère de la santé et de tout le système de santé, point qui était ressorti des Etats généraux de 2007 reste un problème majeur. Le Ministre de la santé qui avait entamé ce processus de réflexion avec tous les acteurs du secteur a été changé lors du dernier remaniement d'octobre 2008. La revue des performances du secteur de la santé en 2008 a montré une stabilisation ou une légère régression des indicateurs du secteur. Les progrès enregistrés sont principalement dus aux programmes verticaux. Les grèves qui se sont déroulées tout au long de l'année ont eu des conséquences négatives sur le fonctionnement des services. Le Budget voté 2008 a augmenté de 9.44% ce qui cependant représente une baisse du poids du budget du secteur santé à 7.23% du budget national (contre 7.65% en 2007). Le taux d'exécution budgétaire du secteur n'a été que de 59.63% en 2008 par rapport à 88.2% en 2007.

Programme d'appui à la santé 9^{ème} FED (9 ACP BEN 27). La Commission européenne s'est en grande partie désengagée du secteur "Santé". En 2008 a été préparé pour 2009 le

démarrage du projet santé 9^{ème} FED qui se concentrera sur la signature d'un contrat de service avec l'IRSP pour une recherche action basée sur les zones sanitaires, ainsi qu'un appui institutionnel complémentaire aux actions des autres PTF, après analyse de l'évolution du contexte et des appuis des autres partenaires, principalement la Belgique et la Banque Mondiale.

PRSAO (Programme Régional Santé en Afrique de l'Ouest – 9 ACP ROC 3) : Cf. Coopération Régionale

Société civile, Culture

2 projets couvrent ce domaine : le programme pour des Organisations de la Société Civile Appuyées et Renforcées (OSCAR - 9 ACP BEN 14 – 2 millions d'€) et le Programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées (PSICD - 9 ACP BEN 11 – 2,94 millions d'€).

Dans le cadre du programme OSCAR, 2008 a vu le lancement d'un deuxième appel à propositions couvrant le domaine du renforcement des capacités des organisations de la société civile. Il a abouti en août 2008 à l'octroi des subventions aux acteurs à hauteur de 273 123 euros pour la mise en œuvre de 16 projets. En parallèle, le processus d'autonomisation de la Maison de la Société Civile (Centre de Ressource National) s'est poursuivi de façon très encourageante. Toutes les composantes de la société civile issues de toutes les régions du pays ont adhéré au processus, ce qui constitue une première du genre au Bénin.

Vingt cinq projets des acteurs culturels ont été sélectionnés et subventionnés par le PSICD en 2008 pour un montant de 606 747 euros. La mise en œuvre du plan de formation à l'attention des acteurs culturels s'est poursuivie avec deux formations artistiques de haut niveau consacrées à l'art contemporain et à l'art chorégraphique.

L'année a aussi été marquée par de nombreuses concertations avec les OSC et les acteurs culturels pour la formulation du Programme Société Civile et Culture (10 ACP BEN 06) qui doit assurer la continuité des dynamiques en cours. Après un diagnostic de ses capacités, Maison de la Société Civile s'est vu proposer dans ce cadre un rôle majeur pour le renforcement de capacités des futurs bénéficiaires.

DIVERS

Environnement

L'ensemble des projets (nationaux et régional) liés à l'aménagement du Parc W (9 ACP BEN 20, 9 ACP ROC 13 et 7 ACP BEN 57) a rattrapé en 2008 les importants retards accumulés dans le passé. (JGA). Les projets régionaux se sont terminés en décembre 2008. Le projet national (9 ACP BEN 20) a été prolongé jusqu'au 30 juin 2010. Un projet régional (Bénin, Niger, Burkina) "Appui aux parcs de l'entente" est actuellement en préparation pour une somme d'environ 17 Millions d'Euros (avec une participation de 3 millions € sur PIN de chacun des 3 pays concernés. Il visera la préservation des parcs Arly, Pendjari, Parc du W, réserve de Singou. Sa mise en œuvre pourrait être basée sur les structures nationales existantes de gestion des parcs nationaux (Cenagref pour le Bénin) sous réserve de vérification des capacités de gestion et de suivi de ces structures.

Gestion de l'aide et Appui à l'ON

Le projet d'Appui à l'ON (9 ACP BEN 12 – 1,958 millions d'€) a pris fin le 31 décembre 2008. Des formations sur des thèmes divers notamment le suivi des projets et le management des équipes ont été organisées pour les cadres de la Cellule d'Appui à l'ON, et les Unités de Gestion de Projet. Par ailleurs, une mission d'évaluation finale est attendue en février 2009.

Le fonctionnement de la Cellule Fed a connu des problèmes et dysfonctionnements au cours de l'année, conduisant au départ du Coordonnateur en octobre 2008. La réorganisation de la cellule devra tenir compte des résultats de l'évaluation, qui servira de base pour la poursuite des appuis sur le 10^{ème} FED.

COOPÉRATION RÉGIONALE

Le Programme Régional Santé en Afrique de l'Ouest (PRSAO – 9 ACP ROC 3 – 9 734 921 €) a poursuivi à un rythme soutenu et donc achevé les activités prévues dans les secteurs prioritaires, à savoir : 1) Médicaments & Politiques pharmaceutiques, 2) Lutte contre les épidémies. Parmi les activités importantes il convient de citer les appuis à l'organisation et l'harmonisation du marché des médicaments essentiels, le développement d'une approche régionale pour la mise en œuvre des flexibilités ADPIC – règle OMC, le renforcement du système informatisé de gestion des données épidémiologiques et médicaments, le renforcement de l'OOAS. La clôture des activités a eu lieu fin 2008.

Le projet a permis un pas de plus dans le renforcement des liens entre pays francophones et anglophones de l'Afrique de l'Ouest. Le projet a par ailleurs montré que les actions de la Commission continuent à apporter une valeur ajoutée significative particulièrement dans le secteur des médicaments et politiques pharmaceutiques. Les activités dans ce secteur gagneraient à être poursuivies éventuellement via l'OOAS (Organisation Ouest Africaine de la Santé).

LIGNES BUDGETAIRES

Sur un total de 12 contrats en cours, d'un montant de près de 7 millions d'€ deux nouveaux contrats d'un montant de 2.000 € entièrement financés par la CE, ont été signés en 2008 dans le domaine du Développement social et humain. Le premier d'un montant de 1.000 € signé avec l'Agence CREACTION porte sur l'organisation du GENRE Concours de dessin 2008. Le second d'un montant de 1.000 € signé avec la même agence porte sur l'organisation de la cérémonie de remise de prix aux Lauréates du GENRE Concours de dessin 2008. Trois contrats à savoir "Projet d'appui à la mise en place d'un dispositif de développement économique local à Cotonou - Bénin", mis en œuvre par l'ONG CIDR et les deux contrats relatifs au GENRE Concours de dessin 2008 sont arrivés à leurs termes.

2.3 Politique de cohérence pour le développement

Les 53 pays africains et les 27 pays européens réunis au sommet UE / Afrique de Lisbonne (8 et 9 décembre 2007) ont adopté un partenariat stratégique accompagné d'un plan d'action couvrant les années 2008 à 2010. Ce plan d'action s'articule autour de 8 partenariats stratégiques⁷. 5 partenariats stratégiques sont reflétés significativement dans les priorités et les activités de la coopération communautaire au Bénin :

- la gouvernance démocratique et les droits de l'homme ;
- le commerce et l'intégration régionale ;
- les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- l'énergie ;
- le changement climatique ;

Le partenariat UA/UE est principalement préparé entre le niveau régional (REC) et les Etats Membres. A ce jour, les plans d'actions sont encore peu connus, voir inconnus au niveau du Bénin. Le Ministère des Affaires Etrangères est le point focal mais est également peu informé et ne suit pas de manière active ce dossier.

La cohérence a été assurée lors de la programmation du DSP/PIN 10^{ème} FED, le Gouvernement du Bénin ayant à la même période préparé sa Stratégie de Croissance pour le Réduction de la Pauvreté (SCR2), document cadre sur lequel les appuis communautaires sont alignés. La préparation du SCR3 est prévue pour le deuxième semestre 2009. La délégation a donc planifié avec le Ministère de l'économie et des finances et celui de la prospective et du développement de lier la Revue à Moyen Terme du 10^{ème} FED à ce processus.

En complément de l'aide au développement, de nombreuses actions visent la mise en cohérence des politiques du Bénin avec les politiques européennes, principalement par les volets externes des politiques internes. Les relations avec les DG thématiques sont de plus en plus fréquentes. La délégation n'en est pas systématiquement informée, bien que le manque de poste dans le pays conduise régulièrement les DG concernées à demander l'appui de la délégation. Le Ministre des Affaires étrangères a signalé le fait qu'il était mis au courant indirectement et souhaitait que la délégation l'informe plus systématiquement.

Au cours de 2008 et jusqu'à mars 2009, ces actions ont visé la mise à niveau des compétences (DG RTD, DG EAC, DG INFSO), et la mise en cohérence avec les normes et standards de contrôles européens (DG MARE, DG TREN, DG SANCO, DG ENV).

2.4 Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les acteurs non étatiques

La succession des élections législatives puis municipales en 2007 et début 2008 a bloqué tout processus de dialogue et d'échanges de la Délégation avec l'Assemblée nationale. Il en a été de même pour les principaux partenaires au développement.

Lors de la phase d'actualisation des études sur la mise en place d'une LEPI, la Délégation (chef de délégation et/ou chargé de programme LEPI), en tant que chef de file a accompagné les experts de la Task-Force CE-PNUD pour l'assistance électorale dans les rencontres qu'ils ont eu avec les présidents des commissions de l'assemblée nationale, avec les principaux opposants politiques, avec les parties politiques et la société civile.

⁷ la paix et la sécurité ; la gouvernance démocratique et les droits de l'homme ; le commerce et l'intégration régionale ; les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; l'énergie ; le changement climatique ; les migrations, la mobilité et l'emploi ; les sciences, la société de l'information et l'espace.

Les rencontres avec la société civile et couvrent de nombreux domaines : rôle par rapport aux décideurs, lutte contre la traite d'enfants, prisons, social, développement des communes, culture, surveillance de la liberté d'expression, plaidoyer pour la LEPI etc.

Lors de la visite du Commissaire Louis Michel, le 5 décembre, une rencontre a été organisée à la résidence avec 9 représentants de la société civile. Les échanges ont été francs et directs et ont permis un dialogue apprécié sur le rôle de la société civile dans le développement du pays et les risques liés à une implication forte dans les dossiers politiques.

Plusieurs entretiens ont eu lieu entre le Chef de délégation et des présidents des Hautes Institutions en fonction de dossiers d'actualité : Président de la Cours Constitutionnelle, Président de la Cours Suprême. Par contre aucune rencontre officielle n'a eu lieu en 2008 avec le Médiateur.

Ces rencontres devraient à l'avenir se développer et être plus régulières mais dépendent surtout de la disponibilité du Chef de délégation ; situation qui devrait s'améliorer quand tous les postes opérationnels seront remplis (prévision automne 2009).

Gestion des finances publiques : Dans le cadre du rattrapage de la production et l'adoption des Lois de règlement, une série de rencontres ont été initiées par les partenaires d'appuis budgétaires. Une réunion de travail regroupant le Ministre de l'Economie et des Finances, le président de la Cour suprême et le Président de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale, ainsi que des représentants des partenaires s'est tenue fin Février 2009. Cette rencontre tripartite (Trésor, Chambre des Comptes, Assemblée) a débouché sur la mise en place d'un calendrier commun de rattrapage.

2.5 L'efficacité de l'aide

Coordination des bailleurs et harmonisation

Code de conduite : Le dialogue sur le "Code de conduite" a été très peu actif au cours de l'année 2008.

Déclaration de Paris : Une enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Bénin a été lancée en janvier 2008 par un cabinet indépendant et restituée en mars de la même année. La Déclaration fixe des cibles pour 2010 autour de 5 thèmes : appropriation, alignement/harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle.

Au niveau de l'harmonisation de timides progrès ont été réalisés depuis 2006. Des efforts ont été faits pour favoriser l'harmonisation entre bailleurs notamment autour des missions et travaux analytiques conjoints. Le soutien au renforcement des capacités est coordonné de manière satisfaisante dans certains secteurs alors que des améliorations doivent encore être apportées dans d'autres.

A l'opposé peu de progrès ont été réalisés concernant l'alignement. A titre d'exemple, 64 % du volume d'aide au secteur public utilise des systèmes nationaux de passation des marchés (ce chiffre était identique lors de l'enquête précédente) ; le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets est passé de 29 en 2006 à 58 en 2008 mais ces résultats sont uniquement du à un changement de définition. Le renforcement des procédures nationales de gestion des finances publiques ne fera qu'accroître la confiance des bailleurs dans l'utilisation des systèmes nationaux.

Coordination: Plusieurs niveaux de coordination sont en place au Bénin, aux niveaux (i) de l'Union européenne (Ambassadeurs des 5 Etats membres présents au Bénin et Chef de la Délégation CE), (ii) des chefs de mission de coopération, bilatéraux, multilatéraux et agences, (iii) des experts dans des Groupes de coordination thématiques.

(i) Les rencontres avec les 5 Etats membres de l'UE présents et la Commission européenne au plus haut niveau ont lieu sur base mensuelle, animées par la Présidence (Danemark au premier semestre, puis France), et sont suivies par des déjeuners auxquels ont participé en 2008, le Ministre de la Justice, le Médiateur, les représentants de la société civile, des Présidents de commissions parlementaires etc. En complément de ces par est fréquent dans les domaines de coopération, est régulière, franche et positive dans tous les secteurs.

(ii) Sous présidence semestrielle tournante, les Chefs de mission se sont rencontrés sur une base mensuelle en plus de nombreuses réunions ad-hoc.

(iii) L'activité des groupes de coordination sectoriels et thématiques a été diverse selon les secteurs. La Commission était en 2008 chef de file des Groupes techniques (Justice et transports. Elle est également impliquée activement dans les Groupes Décentralisation, Santé, Eau et Energie, Secteur privé.

Le dialogue politique entre les bailleurs et le Gouvernement continue au sein des Groupes techniques, à l'occasion des revues sectorielles (qui ont eu lieu en général au cours du 1^{er} semestre 2008) et de la revue globale bailleurs/Gouvernement qui a eu lieu du 22 septembre au 1^{er} octobre 2008 et a produit un aide-mémoire.

3 Conclusion

En 2008, une politisation progressivement plus marquée dans le fonctionnement du Gouvernement et des institutions est à noter. La mouvance présidentielle n'est plus majoritaire en dehors d'accords temporaires, l'Assemblée Nationale a été paralysée pendant toute l'année ce qui a amené le Chef de l'Etat à légiférer par deux fois par ordonnance. La vie politique en 2008 a aussi été marquée par les élections municipales et locales. Plus de 1 000 recours ont été déposés à la Cour Suprême, et l'installation des conseils municipaux a été différée dans de nombreuses communes et s'est étalée tout au long de l'année. En octobre 2008, un troisième remaniement ministériel a eu lieu dans l'objectif de garantir une couverture intégrale du territoire et d'augmenter la responsabilisation des ministères. A cause des tensions politiques internes, le dialogue jusque là très ouvert et franc avec les partenaires s'est un peu relâché.

Même si la crise financière mondiale risque à terme de ralentir la croissance économique du Bénin, le pays a enregistré en 2008 de bonnes performances et le budget 2009 a été basé sur un scénario de croissance de 6%. Néanmoins, suite au dernier développement de la crise économique et financière, et en particulier le ralentissement attendu de la demande au Nigéria, les prévisions de croissance ont été ramenées à 3,8%, faisant craindre un gap de financement en 2009. Pour apprécier les conséquences de la crise au Bénin et préparer une stratégie de réponse, une "Commission nationale de gestion de l'impact de la crise financière et économique internationale sur le développement économique et social du Bénin" a été mise en place début mai 2009. La revue à mi-parcours du 10^{ème} FED utilisera les conclusions de cette Commission pour proposer une éventuelle réallocation de l'enveloppe A non engagée.

Le programme de réformes structurelles a évolué à un rythme qui ne correspondait pas aux attentes, surtout dans le secteur de l'énergie.

La revue conjointe Gouvernement – bailleurs de septembre 2008 a mis en lumière un certain nombre de défis auxquels est confrontée la gestion des finances publiques du Bénin : faibles taux d'exécution du Budget Général de l'Etat, reprise du recours excessif à la pratique des Ordres de Paiement, et grands retards dans la production et l'adoption des Lois de règlement.

De manière plus globale, et suite à l'évaluation du PEFA effectuée en 2007, un plan d'actions pour l'amélioration du Système de gestion des finances publiques a été élaboré. Ce plan d'actions, adopté en 2009, prévoit dans son dispositif de suivi un Comité Technique Mixte composé des structures d'exécution et des partenaires au développement.

En matière de gouvernance, il a été constaté avec inquiétude que les problèmes dans le secteur de la justice persistent et s'aggravent. Des reculs préoccupants sont aussi constatés dans le domaine de la gouvernance électorale, ainsi que de la liberté de la presse, la gestion des finances publiques et les capacités institutionnelles. Certains projets du 10^{ème} FED visent un impact direct sur ces secteurs, notamment les projets d'appui à la mise en place de la LEPI et d'appui à la bonne gouvernance des finances publiques et de la statistique.

4 Annexes

4.1 Country at a glance

4.2 Rapport d'étape sur le plan d'action de la gouvernance 10^{ème} FED

4.3 Rapport annuel sur les appuis budgétaires ou sectoriels

4.4 Efficacité de l'aide

4.5 Annexes Financières

4.1 A : indicateurs macro économiques

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Population (millions)	7,1	7,4	7,6	7,6	7,9	8,1	8,4	8,6
2	Croissance démographique (%)	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
3	Taux de croissance PIB nominal (%)	5,6	3,5	7,4	6,9	7,4	12,3	10,6	6,8
4	Taux de croissance PIB réel (%)	3,9	3,1	2,9	3,8	4,6	5,1	5,7	5,9
5	PIB par habitant (en euro)	442,4	443,5	461,4	478,3	497,3	519,9	549,5	587,7
6	Croissance du PIB / habitant (%)	2,3	0,3	4,0	3,7	4,0	4,5	5,7	7,0
7	FBCF en % du PIB	20,3	20,7	18,2	20,6	20,7	22,0	23,1	22,8
8	Dettes extérieures en % du PIB	38,9	33,4	31,3	21,1	14,6	14,0	12,6	11,1
9	Service de la dette extérieure en % du PIB	0,8	0,7	0,6	0,6	1,2	0,5	0,5	0,5
10	Arriérés de la dette intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Exportations en part du PIB	15,2	14,0	13,3	15,6	11,9	13,9	16,0	16,0
12	Balance Commerciale % du PIB	-7,8	-6,7	-6,6	-6,6	-12,8	-5,5	-4,0	-3,0
13	Recettes des Administrations publiques en % du PIB	16,6	16,4	16,7	16,8	20,6	19,3	19,8	20,0
14	Dépenses des Administrations publiques en % du PIB	22,0	20,1	21,3	19,5	22,0	23,3	24,0	24,2
15	Déficit budgétaire (base caisse)	-97,0	-97,3	-84,7	-55,0	-23,2	-155,0	-206,0	-195,1
16	Inflation	1,8	0,4	4,5	3,8	1,3	8,3	2,7	2,8

Sources : Aide mémoire FMI de septembre 2008 et PRGF décembre 2008

4.1 B : suivi de la performance du Bénin (y inclus indicateurs OMD)

		Indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	...	2015	
Incidence	1	Proportion de la population vivant avec moins de 1 USD par jour				30,9 (*)						15,0	
	2	Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans)		23,0					18,4			15,0	
	3	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans			160				125			90,0	
Résultat	4	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire				83,6	80,6		79,9			100,0	
	5	Taux d'achèvement du cycle primaire	41,4	46,2	49,1	49,5							
	6	Rapport filles-garçons dans:											
		l'enseignement primaire	6,7	6,8	7,0	7,2	7,5	7,7	7,9				1,0
		l'enseignement secondaire	4,6	4,6	4,6	4,7	4,4	4,6	5,0				1,0
		l'enseignement supérieur	2,8	2,6	2,2								1,0
	7	Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié	74,3	77,6	63,1	76	76	76,3	83,3				
	8	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	87	85	97	97	86						
	9	Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans			1,9	2	2	2	1,2				
	10	Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée								63,6			82,5

Source: MEPS, EDS, PNLIS, TBS - Sauf (*) : Africa Development Indicators – 2007 – Banque Mondiale
La colonne 2015 reprend les objectifs du Gouvernement pour le millénaire

4.2 Rapport d'étape sur le plan d'action de la gouvernance 10^{ème} FED

Le Profil Gouvernance et les engagements du Gouvernement avaient été approuvés par le Conseil des Ministres fin 2006. Une revue de ces engagements et un partage de la mise à jour du Profil Gouvernance ont été conduits conjointement par l'Ordonnateur national et la Délégation en mars 2008 avec la participation active des acteurs clés du Gouvernement, des principaux bailleurs (dont les Etats membres représentés au Bénin) et des Acteurs Non Etatiques (associations des élus, secteur privé, journalistes, ...).

4.3 Rapport annuel sur les appuis budgétaires ou sectoriels

→ Appui Macroéconomique :

Le tableau ci-après présente le calendrier indicatif de décaissement des différentes tranches de l'Appui budgétaire global :

Déboursments prévus (en million d'€)	2009	2010	2011
Tranches fixes	14,0	11,5	9,0
Tranches variables (maximum)	2,5	5,0	7,5
Total	16,5	16,5	16,5

Les conditions générales ci-après s'appliquent au décaissement de toutes les tranches fixes et variables. Toutes les requêtes pour la libération des tranches doivent être accompagnées par toute information et documentation appropriées.

Les conditions générales de libération de toutes les tranches sont reprises par le tableau ci-dessous :

Domaines	Conditions	Source/document de vérification
Stratégie nationale	Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP).	- Gouvernement/Rapport d'avancement de la SCRP de l'année N-1 - Gouvernement-Partenaires/ Aide-Mémoire de la Revue annuelle conjointe de la SCRP de l'année N-1
Stabilité macroéconomique	Progrès satisfaisant dans le maintien d'une politique de stabilité macroéconomique mis en évidence par la poursuite de la mise en œuvre d'un programme macroéconomique appuyé par le FMI ou, en l'absence d'un tel programme, par une appréciation positive de la revue Article IV du FMI de la politique macroéconomique et financière du Gouvernement du Bénin.	- FMI/dernier rapport de Revue du FMI à la date de dépôt de la requête
Gestion des finances publiques	Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du programme d'amélioration et de réforme de la gestion des finances publiques	- MEF/dernier rapport d'avancement du Plan d'actions pour l'amélioration de la gestion des Finances Publiques à la date de dépôt de la requête - Gouvernement-Partenaires/ Aide-mémoire de la Revue annuelle conjointe de la SCRP de l'année N-1

Les conditions générales feront l'objet de vérifications sur la base des documents les plus récents (Rapport d'avancement de la SCRP ; Aide-mémoire de la revue conjointe ; revue du

FMI ; Rapports d'avancement de la mise en œuvre du Plan de réforme des finances publiques) disponibles à cette date.

Au terme de cette vérification, l'Ordonnateur national adresse à la Commission Européenne une requête en paiement de la tranche fixe annuelle de l'ABG-SCRP accompagnée des documents justificatifs de la réalisation des conditions générales.

La libération de la tranche variable 2009 est conditionnée à la satisfaction des conditions générales de l'ABG-SCRP. Le montant qui sera décaissé sera fonction de l'évaluation de la matrice spécifique des mesures et des résultats figurant en annexe 1. A cette fin, le Gouvernement adresse à la Commission européenne au plus tard le 30 avril 2009 une requête en paiement de la tranche variable 2009 de l'ABG-SCRP accompagnée des documents justificatifs de l'atteinte des mesures et résultats, tels que prévus à l'annexe 1.

La libération des tranches variables annuelles 2010 et 2011 est conditionnée à la satisfaction des conditions générales de l'ABG-SCRP. Le montant qui sera décaissé sera fonction de l'évaluation annuelle des indicateurs de performance attachés à l'ABG-SCRP figurant à l'annexe 1. Cette évaluation suppose (i) la tenue de la revue annuelle conjointe de la SCRП et (ii) la mise à disposition de la Commission Européenne, par la CSPEF sous couvert de l'Ordonnateur national, au plus tard le premier jour de la revue annuelle conjointe tenue en année N, des données chiffrées relatives aux valeurs prises en année N-1 par les indicateurs de performance listés dans l'annexe 1 ci-avant.

L'Ordonnateur national adresse à la Commission européenne une requête en paiement de la tranche variable de l'ABG-SCRP accompagnée des documents justificatifs, en particulier de l'évaluation des indicateurs de performance attachés à la tranche variable.

Les deux requêtes en paiement de la tranche fixe et de la tranche variable de chaque année sont en principe adressées simultanément au début de l'exercice budgétaire concerné. La Commission européenne examine les requêtes et s'assure que les trois critères d'éligibilité demeurent effectivement satisfaits avant de décider du décaissement des tranches fixes et variables.

→ FLEX :

La compensation à verser au Bénin au titre des pertes de recettes d'exportation constatées sur l'exercice 2006 (FLEX 2007) s'élève à 2,42 millions d'€ Elle sera versée au 1^{er} trimestre 2009 sous forme d'appui budgétaire en une seule tranche fixe selon les mêmes modalités et conditions que la tranche 2008.

→ Appui à la filière coton :

L'appui à la filière coton (9 ACP BEN 25) qui prend la forme d'un appui budgétaire général avec des conditionnalités sectorielles a été relancé à la suite de la privatisation de la SONAPRA en octobre 2008. La Commission a accepté qu'un avenant soit fait à la Convention de Financement qui modifierait légèrement le calendrier de déboursement. Les décaissements de la tranche fixe et variable auraient lieu en même temps au cours du dernier trimestre 2009.

Rubriques	millions d'€	2009
Tranche fixe		4,60
Tranche Variable*		4,60
	Total appui budgétaire	9,20
Appui institutionnel encadrement des organisations des producteurs de base		0,50
	Total Appui institutionnel	0,50
Evaluation tranche variable, évaluation finale		0,26
Audit		0,04
	Total	10,0

Les tranches fixes étaient conditionnées par deux conditions spécifiques. La première condition spécifique liée à la tranche fixe stipulait que la privatisation devait avoir lieu avant la fin de 2007. La privatisation a eu lieu avec un an de retard. La Commission a estimé qu'elle pouvait déroger à cette condition en s'appuyant sur la décision du FMI qui avait également accepté de déroger à cette mesure structurante dans le cadre de la 3^{ème} revue FRPC.

La seconde condition spécifique liée à la tranche fixe prévoyait le recrutement d'experts chargés d'une étude afin d'aider le Gouvernement à définir une stratégie dans le secteur coton. Cette étude, à financer par les fonds communautaires, n'a pas été réalisée. Toutefois cette condition n'a plus lieu d'être puisque le Gouvernement s'est doté à présent d'un programme de réforme de la filière.

De façon plus précise, concernant les conditions de déboursement, la tranche fixe d'un montant de 4,6 M€ pourrait donc être débloquée sur la base des arguments précités.

Si la tranche fixe est débloquée, la tranche variable pourrait éventuellement être relancée, puisque la tranche variable était formellement conditionnée par l'octroi de la tranche fixe,

En ce qui concerne les conditions régissant le déboursement de la tranche variable au nombre de 5 et qui sont relatives à des mesures de mise en œuvre de la gestion de la filière coton, une analyse plus poussée aura lieu au cours de 2009 dans le cadre d'un dialogue avec le Gouvernement pour examiner si les cibles ont bien été atteintes.

→ Appui budgétaire sectoriel à la décentralisation :

L'Appui budgétaire sectoriel à la décentralisation (9 ACP BEN 28) est construit au tour de tranches fixes et de tranches variables :

Décaissements prévus en €	2008	2009	2010
Tranches fixes	3 000 000	1 900 000	900 000
Tranches variables	0	2 000 000	2 000 000
Total	3 000 000	3 900 000	2 900 000

Les tranches fixes sont conditionnées par des environnements macroéconomiques et de gestion des finances publiques satisfaisants, ainsi que la préparation, l'adoption et la mise en œuvre (respectivement en 2008, 2009 et 2010) de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC).

Les tranches variables sont construites autour de 7 indicateurs couvrant la performance de l'administration territoriale et la performance des communes.

La tranche fixe de 2008 n'a pas pu être versée compte tenu des avancées enregistrées dans le secteur depuis la préparation de la Convention de financement (entre 2006 et 2007).

L'avenant à cette Convention de financement permettra à la PONADEC qui aujourd'hui a été préparée et sera bientôt soumise à l'approbation du Gouvernement d'être au cœur du dialogue politique qui structure cet appui budgétaire sectoriel. Cet avenant précisera en outre les indicateurs servant au calcul des tranches variables, ces derniers ont été précisés au cours du 2^{ème} semestre 2008 et repris dans la matrice des appuis budgétaires conjoints.

La coordination sectorielle dans le secteur est de bonne qualité, elle se concrétise par des réunions bimensuelles entre les principaux bailleurs impliqués dans le processus de décentralisation / déconcentration sous la présidence du Directeur Général de l'Administration Territoriale (Groupe Technique Décentralisation / Déconcentration). La Délégation de la CE assurera en 2009 le rôle de facilitateur de ce Groupe technique. En 2008, ce Groupe technique a préparé la revue sectorielle (mai), y inclus son aide-mémoire, a participé à la revue générale de septembre (y inclus la contribution du secteur à l'aide mémoire, enfin il a préparé et validé avec le Ministère de l'Economie et des Finances la contribution du secteur aux indicateurs d'Appui Budgétaire Conjoint.

→ Appui au Fonds d'entretien routier : Au Bénin le Fonds Routier a été créé par le décret 96-373 du 29 août 1996. C'est un organisme de paiement des dépenses relatives à l'entretien du réseau routier classé dont le Ministère en charge des infrastructures est le Maître d'Ouvrage. Ce réseau routier est composé de 7 Routes Nationales Inter Etats (RNIE) soit une longueur de 2 178 km, de 39 Routes Nationales (RN) soit une longueur de 3 898 km et de 55 km de voies urbaines à Cotonou et Porto Novo. Il est long de 6 132 km dont 1 821 km de routes revêtues. Le budget du Fonds Routier est une composante du Budget Général de l'Etat. Il est alimenté aux trois quarts par les taxes affectées qui sont collectées par les Services des Douanes et pour le reste par des subventions de l'Etat, de bailleurs de fonds et une partie des recettes des postes de péage et de pesage.

Les pourcentages des différentes composantes de ces ressources ont été déterminés en 1996 pour un réseau qui ne mesurait à l'époque que 3 425 km si bien qu'à l'heure actuelle ces ressources sont à peine suffisantes pour assurer l'entretien courant des 2/3 du réseau et le Fonds Routier ne peut prendre en charge que très peu de dépenses d'entretien périodique. En conséquence les routes se dégradent rapidement avec pour conséquences des coûts d'exploitation des véhicules élevés et le recours à de coûteux travaux de réhabilitation avant les échéances normales.

Pour essayer de remédier à cette situation, l'Union Européenne a approuvé en novembre 2003 un programme d'appui budgétaire de 25 millions d'€ pour la réalisation de travaux d'entretien périodique sur le réseau routier classé de la République du Bénin. Cette subvention est divisée en 3 tranches payables en 2004, 2005 et 2006.

La première tranche de 8 millions d'€ a été versée au Trésor Public du Bénin le 08 juillet 2004, il l'a reversée au Fonds Routier en plusieurs versements, le dernier en date du 19 juin 2005.

La deuxième tranche de 7,24 millions d'€ a été versée au Trésor Public du Bénin le 20 décembre 2005, il l'a reversée au Fonds Routier en 3 versements entre juillet et août 2006.

Le virement de la troisième tranche d'un montant de 7,62 millions d'€ en date du 5 mai 2007 a été reversé au Fonds Routier en totalité et sans délai.

Un avenant prolongeant le programme de deux ans et augmentant ses ressources de 12 millions d'€ supplémentaires a été approuvé au cours du premier semestre 2007. Ce projet a fait objet de la Convention de financement n°9094/BEN et de son avenant (projet 9 ACP BEN 3). La quatrième tranche de 7,1 millions d'€ a été libérée 25 septembre 2008.

En considération du très modeste taux de déboursement en 2008 (seulement 109 millions de FCFA correspondant à 1,5% du montant engagé de 7,1 milliards de FCFA il a été décidé de surseoir au déboursement de la cinquième tranche de 4,8 millions d'€ en attendant l'amélioration des lenteurs constatées. Ce sursis pourrait être levé dès que la plupart des chantiers de la campagne d'entretien périodique de 2009 seront prêts à démarrer.

Annexe 4.4 sur la gestion de l'aide extérieure :
Questions sur les objectifs en matière d'efficacité de l'aide de l'UE.

Chaque année, la Commission doit rendre compte de son niveau de performance par rapport aux quatre objectifs fixés par l'UE en matière d'efficacité de l'aide. Les données nécessaires à cet effet seront collectées par l'intermédiaire du système de notification du rapport sur la gestion de l'aide extérieure. Par conséquent, vous êtes invité à répondre avec précision aux questions ci-dessous afin que les données provenant de l'EAMR de janvier 2008 puissent être mises à jour. Ces informations vous seront également précieuses lors de vos échanges avec vos homologues, avec les ONG et avec d'autres donateurs, notamment les États membres.

Les bureaux régionaux devront compléter l'annexe C séparément pour chaque pays de leur région.

Veillez noter que les objectifs 2, "coopération/assistance technique coordonnées", et 3, "Unités parallèles d'implantation de projets", du questionnaire précédents ont été remplacées par le document "cartographie des opérations de coopération technique significatives et plan d'action 2009 sur les unités d'implantation de projet (PIUs) et la coopération technique PIUs (TC/PIUs)" (voir tableau Excel attaché). En revanche, les questions sur l'objectif 1 de l'UE "utilisation des systèmes nationaux" et 4 "missions coordonnées" sont restées identiques à celles présentes lors de l'EAMR de Janvier 2008.

1. Objectif UE No 1

Objectif n° 1 de l'UE : Acheminer 50 % de l'aide intergouvernementale par l'intermédiaire de systèmes nationaux, notamment en augmentant le pourcentage de notre aide fournie par un appui budgétaire ou par des accords d'échanges.

2. Introduction

La finalité ici est de collecter les renseignements nécessaires à mesurer cet objectif. Les informations dont nous avons besoins concernent à la fois le montant total de l'APD (Aide Public au Développement) mais aussi l'extension par lequel les systèmes nationaux sont utilisés. A cette fin, les systèmes nationaux sont définis comme englobant 4 principaux domaines : (i) les procédures nationales d'exécution du budget; (ii) les procédures nationales des reportings financiers; (iii) les procédures nationales d'audit et (iv) les systèmes nationaux de passation de marchés. Les informations requises peuvent être calculées en considérant chacun de ces 4 domaines comme représentant 25% du poids total et en divisant ce nombre par le montant total des APD (d'où la division par quatre, voir le point 4 ci-dessous). Dans tous les cas, l'information nécessaire peut être collectée en utilisant les mêmes définitions que celles dans le ""Definitions and Guidance" OCDE/CAD (voir la page attachée qui contiens les définitions essentielles pour ces indicateurs)

3. Questions et définitions

Question	Definition – Ref OCDE	Response EUR
Quel montant de l'APD (Aide Public au Développement) avez-vous consacré, à l'échelle nationale, au secteur public durant l'exercice 2008 (en euros)?	Qd2	91.768.486
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public, a été destiné aux procédures d'exécution budgétaires nationales (en euros)?	Qd5	32.689.963
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures d'établissement de rapports financiers nationales (en euros)?	Qd6	32.689.963
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales d'audit (en euros)?	Qd7	32.689.963
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales de passation de marchés (en euros)?	Qd9	91 768 486

4. Définition des indicateurs

$[(Qd5 + Qd6 + Qd7 + Qd9) \div 4] \div [Qd2]$ (veuillez calculer le montant et l'indiquer dans la case Réponse %)	36 %
---	------

5. information supplémentaire

Existe-t-il des initiatives importantes visant à encourager l'utilisation de systèmes nationaux dans votre pays? Si oui, décrivez-les brièvement. Si non, veuillez indiquer les principales contraintes rencontrées (utiliser une page supplémentaire si nécessaire)

Le 10^{ème} FED prévoit de maintenir la place prépondérante des appuis budgétaires globaux, de maintenir un appui budgétaire sectoriel pour appuyer les communes et développer une approche sectorielle (éventuellement à travers un appui budgétaire sectoriel) dans la justice.

Définitions venant de "Definitions and Guidance" OECD/CAD

www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc

APD	<p>Entrent dans l'aide publique au développement (APD) toutes les opérations satisfaisant la définition fournie au paragraphe 35 des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD (voir www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary), à savoir celles qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ; et▪ Être assorties de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %.
VERSEMENTS	<p>Un versement est la mise de ressources à la disposition d'un pays ou d'un organisme bénéficiaire (voir les Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, para. 15-18). Les apports en nature ne doivent être pris en compte que si la valeur des ressources correspondantes a été monétisée dans un accord ou dans un document transmis au gouvernement. Afin d'éviter que ces sommes soient comptées deux fois, lorsque les apports d'un donneur transitent par un autre donneur leur montant sera notifié par le donneur qui effectue le versement final aux autorités nationales.</p>
SECTEUR PUBLIC	<p>Administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilités à recevoir des fonds ou entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale</p>
VERSEMENTS AU SECTEUR PUBLIC	<p>Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec les secteurs publics (voir définition plus haut), y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités (ex : ONG, entreprises privées).</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'EXÉCUTION DU BUDGET (Qd5)	<p>Les donateurs utilisent les procédures nationales d'exécution du budget lorsque les fonds fournis sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Cela implique que les programmes financés par les donateurs sont soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national..</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE REPORTING FINANCIER (Qd6)	<p>La législation intègre normalement des dispositions concernant les types de rapports financiers à établir et la périodicité de ces rapports. Par utilisation des procédures nationales de reporting financier, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière de reporting financier.</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'AUDIT (Qd7)	<p>Les donateurs s'en remettent aux opinions émanant des instances suprêmes de vérification des comptes au niveau du pays, concernant les rapports et états financiers normalement établis par les pouvoirs publics en vertu de la législation nationale. Par utilisation des procédures nationales d'audit, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière d'audit.</p>
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE PASSATION DES MARCHÉS	<p>Les donateurs utilisent les procédures nationales de passation des marchés lorsque les fonds fournis pour la mise en œuvre de projets et programmes sont gérés conformément aux procédures de passation des marchés consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Par utilisation des procédures nationales de passation des marchés, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires ou spéciales pour l'acquisition d'ouvrages, de biens et de services. (Si des défaillances ont été relevées dans le système national de passation des marchés, les donateurs peuvent s'appliquer, en collaboration avec le pays partenaire, à améliorer l'efficacité, la rationalité économique et la transparence des procédures nationales.)</p>

1. UE Objectif No 4

Réduire le nombre de missions non-coordonnées de 50%

2. Introduction

L'objectif ici est de collecter les données sur le nombre de missions non-coordonnées dans votre pays. Les informations requises sont (a) le nombre total de missions CE dans votre pays et (b) combien d'entre elles ont été coordonnées.

Les objectifs de la déclaration de Paris soulignent que les indicateurs liés aux progrès des missions coordonnées sont " lors de la planification de leurs missions sur le terrain¹, il est important que les donneurs s'appliquent à : **réduire le nombre de ces missions; coordonner le calendrier des missions** avec celui des autorités du pays partenaire et, si nécessaire, des autres donneurs; **multiplier les missions conjointes; respecter des "périodes de trêve" au cours desquelles n'a lieu aucune mission².**

Les missions coordonnées sont les missions associant deux donneurs ou plus, ou effectuées par un donneur pour le compte d'un autre. En pratique les 3 questions suivantes aident à clarifier ce qui est entendu par missions :

1. Est ce que la mission implique un voyage à l'international dans un pays bénéficiaire? ie cela concerne uniquement les missions effectuées par le service central (HQ), pas les missions effectuées par la délégation à l'intérieur du pays.
2. Est-ce que la mission implique une rencontre avec des membres officiels du gouvernement, y compris des collectivités locales?
3. Est-ce que la mission associe 2 ou plusieurs donneurs conjoints? Ou est-elle organisée par un service central pour le compte d'un autre donneur?

Les définitions et les orientations de l'OCDE (www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc) spécifient que les missions engagées par des consultants et contractées par AIDCO (ou d'autres DGs) doivent être présentées dans ce questionnaire si elles répondent aux 3 questions ci-dessous.

3. Questions and definitions

OCDE ref: Q^d15	Combien de missions sur le terrain ont été effectuées par les services centraux pendant l'exercice 2008 ³ ?	3
Q^d16	Combien ont donné lieu à une coordination ?	0
Veuillez fournir dans le tableau ci-dessous, la ventilation des missions que la Commission et ses services ont effectuées durant l'exercice 2008 :		
Missions par:	Coordonnée	Non-coordonnée
Membres de la Commission	1 (visite de Louis Michel)	
AIDCO	1 (visite de JL Lacube)	
DEV		
RELEX		
TRADE		
ECHO		
FISH		
AUTRES DGs	1 (visite de la TF Election)	
COURS DES COMPTES EUROPEENNE		
Consultants contractés par la Commission	SBG : PONADEC + ... ECO : ...	

¹ Le terme "terrain" fait référence aux pays en général et également aux seules missions dans les capitales

² L'objectif mis en place pour l'indicateur 10 a) est d'avoir 40% des missions sur le terrain effectuées conjointement

³ La question ici s'applique aux missions depuis le siège

	INFRA : ...	
Total		
4. Définition de l'indicateur		
Q^d16 / Q^d15	2007	2008
Veuillez calculer et introduire le résultat de l'indicateur pour 2007 et 2008.	10 %	0 %

5. Informations supplémentaires			
<p>Les délégations sont invitées à lister les dates des principales missions du service central (HQ) planifiées entre mars 2009 et aout 2009. Indiquer si elles sont, ou pas, coordonnées avec d'autres donneurs.</p>			
DG Siège	Date prévue	But/Secteur	Coordonnée (O/N)
Aidco / E3	2009 Q1	Préparation 10 ^{ème} FED Compétitivité et Emploi	N
Aidco / E7	2009 Q2	Préparation Fonds Routiers et réglementation régionale	N
Aidco / E6	2009 Q2	Préparation Environnement 10 ^{ème} FED	N
<p>Veuillez indiquer les principales priorités requises par les missions du service central (HQ) : celles demandées entre septembre 2009 et février 2010, mais pas encore acceptées par les services centraux et que les délégations estiment comme servant mieux les accords de coordination à un niveau local et produisant une valeur ajoutée plus importante pour le dialogue politique.</p>			
DG Siège	Date prévue	But/Secteur	Coordonnée (Oui/Non)
<p>Les délégations devront rapporter brièvement s'il y a dans leurs pays des initiatives significatives pour réduire le nombre de missions non-coordonnées? Si c'est le cas, veuillez en faire une courte description. Dans le cas contraire mettre en évidence les principales contraintes rencontrées.</p>			
Non			

Enfin les délégations devront évaluer la probabilité d'atteindre les deux objectifs concernant les missions d'ici 2010, c.à.d. l'objectif OCDE de 40% et l'objectif de réduire de moitié le nombre de missions non-coordonnées provenant de l'UE.

- Probabilité d'atteindre l'objectif OCDE de 40% des missions sur le terrain effectuées de manière coordonnées: **Oui/Non**

- Objectif UE - réduire de moitié le nombre de missions non-coordonnées : **Oui/Non**

Les délégations devront décrire brièvement les prochaines étapes qui devraient être préparées par le siège afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs au niveau des pays bénéficiaires concernées :

Annexe 5 - Dépensements

TABLEAUX DE SYNTHESE DES SITUATIONS FINANCIERES DES PROJETS FEC

N° COMPTABLE	Année d'engagt	INTITULE	Mtt Eng Prim	Mtt Contracté	MONTANT PAIEMENTS				Axes
					Paie. 2006	Paie. 2007	Paie. 2008	Prév 2009	SCRIP
7 ACP BEN 057	1999	Conservation et utilisation des aires protégées	2.999.781	2.999.781	330.169	161.989			Axe 5/3
7 ACP BEN 068	2002	Etudes mise en œuvre 9 eme FED Infrastructures	1.622.014	1.622.014	369.059	180.242			Axe 2
TOTAL 7e FED			4.621.795	4.621.795	699.228	342.231	0	0	0
8 ACP BEN 009	1999	Entretien périodique infrastructures routières	43.830.055	43.830.055	423.808				Axe 2
8 ACP BEN 015	1999	Appui régional à l'intégration UEMOA (PARI2)	1.062.117	1.062.117	297.360	-6.851			Axe 1/4
8 ACP BEN 17		At auprès de l'ON	1.457.287	1.457.287	8.065				
8 ACP BEN 020	2000	Transfert STABEX 99	820.016	813.712	0	0			Axe 1/3 Coton
8 ACP BEN 021	2000	Programme appui régional intégration (PARI 2)	1.121.322	1.121.322	5.324				Axe 1/4
8 ACP BEN 027	2001	Appui secteur santé	7.900.000	6.212.633	2.370.468	2.252.830	33.986		Axe 3/3
8 ACP BEN 031	2001	Réhabilitation et entretien pistes ZOU/BORGOU	7.850.000	7.743.423	1.386.569	2.009.556	632.469		Axe 2/1
8 ACP BEN 032	2002	Appui au démarrage des communes	3.799.973	3.799.973	536.296	411.227			
TOTAL 8e FED			67.840.770	66.040.522	5.027.890	4.666.762	666.455		
9 ACP BEN 01	2003	Appui programme intégré renf. Syst. Judiciaire	12.150.000	10.814.790	501.407	2.275.619	1.942.615	4.685.574	Axe 4/2 Justice
9 ACP BEN 02	2003	Appui réalisation travaux urbains de voirie	30.000.000	29.727.920	0	8.600.000	44.568	70.000	Axe 2/1
9 ACP BEN 03	2003	Appui entretien périodique réseau routier	37.000.000	36.688.744	188.031	7.640.307	7.140.933	5.900.000	Axe 2/1
9 ACP BEN 04	2003	Appui budgétaire conjoint	91.150.000	90.366.084	8.870.615	25.171.848	24.099.670	175.617	Axe 1/1 Macroec
9 ACP BEN 08	2004	Augmentation plafond 7 BEN 61/62/63	267.935	267.935	0				
9 ACP BEN 09	2004	Facilité Coopération technique	1.453.022	1.262.149	473.180	343.516	14.170	4.928	
9 ACP BEN 10	2004	Appui au Ministère des Travaux Publics	1.319.225	1.010.356	178.533	236.537	171.183	23.700	Axe 2/1
9 ACP BEN 11	2005	Programme de soutien Initiatives culturelles	2.940.000	2.779.161	110.932	641.480	975.759	821.666	Axe 1/3 Culture
9 ACP BEN 12	2004	Projet d'appui à l'Ordonnateur National	1.958.000	1.668.338	138.354	478.569	203.258	357.182	Axe 4/1 Renf Ad
9 ACP BEN 13	2005	Fourniture de l'aide humanitaire	1.050.000	1.050.000	210.000	0	0		
9 ACP BEN 14	2005	Programme pour organisation société civile	2.000.000	1.921.592	51.943	652.164	1.018.902	237.603	Axe 4/2 Sté Civ
9 ACP BEN 15	2005	Progr. appui à la réforme budgétaire axée sur les résu	3.000.000	2.488.452	0	650.274	685.998	937.333	Axe 4/1 Ref etat
9 ACP BEN 16	2005	Appui au secteur Privé	5.000.000	4.876.557	779.136	694.021	1.554.745	1.908.655	Axe 1/2
9 ACP BEN 17	2005	Aménagement de la route Banikoara - Kandi	23.000.000	22.663.800	0	2.460.848	19.621.588	781.364	Axe 2/1
9 ACP BEN 18 (Ex 7RPR57)		Conservation et utilisation rationnelle des Aires P.	357.219	357.000	89.676		163.057		Axe 5/3
9 ACP BEN 19	2005	Assainissement des qtiers inondables Cot. O	20.000.000	18.660.026	0	0	5.415.956	6.620.555	Axe 2/3
9 ACP BEN 20	2005	Aménagement du Parc national au Bénin	3.000.000	2.898.154	292.502	106.236	1.607.272	1.250.037	Axe 5/3
9 ACP BEN 21	2005	Projet d'appui aux élections présidentielles	4.428.142	4.428.142	4.428.142	0	0		Axe 4
9 ACP BEN 22	2006	Aménagement sortie NO Cotonou	40.000.000	36.006.201	0	321.910	9.122.691	17.088.227	Axe 2/1
9 ACP BEN 23	2006	Lutte contre la traite des enfants au Bénin 2	3.500.000	2.438.490	0	242.604	313.872	865.937	Axe 3/4 Enfant
9 ACP BEN 24	2007	Facilité de Coopération Technique 2	2.000.000	1.544.264	0	15.812	935.310	615.656	
9 ACP BEN 25	2007	Appui à la filière Coton	10.000.000	0	0	0		9.260.000	Axe 1/3 Coton
9 ACP BEN 26	2007	Initiative Eau dans centre semi-urbains	5.000.000	4.819.879	0	1.200.000	11.927	1.807.952	Axe 2/3
9 ACP BEN 27	2007	Appui au Secteur de la Santé	3.000.000	0	0	0		380.000	Axe 3/3
9 ACP BEN 28	2007	Programme d'appui à la décentralisation BS	10.000.000	9.800.000	0	0		6.900.000	Axe 4/1 Décent
9 ACP BEN 29	2007	Programme d'appui à la décentralisation Projet	5.000.000	2.403.930	0	0	556.950	1.531.803	Axe 4/1
TOTAL 9e FED			318.573.543	290.941.964	16.312.451	51.731.745	75.600.424	62.223.789	

10 ACP BEN 01	2008	Appui budgétaire Général à la SCRП	50.500.000					16.500.000	Axe 1/1
10 ACP BEN 03	2008	Liste Electorale Permanente Informatisée	7.000.000					1.200.000	Axe 4/1
10 ACP BEN 04	2008	Appui secteur des Transports - Volets A & B	65.000.000					16.580.000	Axe 2/1
10 ACP BEN 06	2008	Programme Société Civile et Culture	14.400.000					2.709.600	Axe 4/2
10 ACP BEN 07	2008	Programme d'Appui à la Gestion de l'Aide	2.000.000					315.000	Axe 4/1
10 ACP BEN 08	2008	Facilité de Coopération Technique	2.000.000					120.000	
10 ACP BEN 09	2008								
TOTAL 10e FED			140.900.000					37.424.600	
9 ACP ROC 003	2003	Programme santé en Afrique de l'Ouest	9.734.921	8.852.221	448.252	1.864.400	4.846.211	566.722	Axe 5/1
9 ACP ROC 13	2003	ECOPAS	413.900	391.660			201861		Axe 5/3
9 ACP RPR 039	2006	Facilité Eau 1 (partie Bénin)	8.241.816	4.021.016	1.817.076	304.454	1.899.488	1.856.130	Axe 2/3
9 ACP RPR 049	2006	Facilité Energie (partie Bénin)	16.868.701	4.308.509	0	0	4.308.509	5.303.741	Axe 2/2
9 ACP RPR 050	2006	Facilité Eau (2-a) (partie Bénin)	4.624.787	842.697	0	148.256	694.442	950.423	Axe 2/3
9 ACP RPR 59	2006	AT WAPP	1.786.650	357.330			357.330		Axe 2/2
9 ACP RPR 101	2006	Facilité Eau (2-b) (partie Bénin)	8.000.000	247.000	0	0	247.000	636.529	Axe 2/3
9 ACP RPR 144	2006	Flex	1.430.000	1.430.000	0	0	1.430.000		Axe 1/1
9 ACP RPR 183	2007	Flex	2.420.000	0			2.420.000		Axe 1/1
9 ACP RPR 244	2007	Ecopas : Pont sur Alibori Parc W	778.994	778.994			778.994		Axe 5/3
TOTAL REGIONAL			54.299.769	21.229.427	2.265.328	2.317.110	17.183.835	9.313.545	
ONG-PVD/095-323	2005	CAVECA (SOS FAIM)	333.955,00	333.955,00	124.943	87.807,94	300.559	33.395	Axe 1/2 Inf fin
ONG-PVD/094-833	2005	Développement social et environnemental à Bohicon et Ouidah au Bénin (CISV)	350.373,75	350.373,75	166.236	74.550,19	315.336	35.037	Axe 5/1 Dév Loc
ONG-PVD/095-396	2005	GIEDDAC - Nord (PROTOS)	555.618,90	555.618,90	197.916	151.070,63	500.057	55.561	Axe 2/3 Eau
ONG-PVD/119-503	2006	ROPAHA - Mono/Couffo (PROTOS)	671.331,00	671.331,00		201.202,80	402.700	201.498	Axe 1/3 Agroalimentaire
ONG-PVD/119-687	2006	PAE Bénin (AGRO ACTION ALLEMANDE)	750.000,00	750.000,00		233.049,52	454.024	220.975	Axe 1/3 Agroalimentaire
ONG-PVD/119-864	2006	Donation Globale 2005 Bénin (GERES)	763.367,00	763.367,00		252.578,22	469.804	217.226	Axe 5/1 Dév Loc
ONG-PVD/134-556	2007	PADAE (AIDE & ACTION)	750.000,00	750.000,00		0,00	288.329	193.335	Axe 3/1
ENV/140912	2007	Gestion villageoise de la biodiversité - RAPIDALIBORI (IGF)	1.050.000,00	1.050.000,00		0,00	367.071	192.643	Axe 5/3
ONG-PVD/135-361	2007	Enfants de la Commune d'Adjohoun (CISV)	340.687,00	340.687,00		0,00	114.381	96.117	Axe 3/4 Famille
DCI/HUM/08154-738	2008	Concours Dessins Enfants	602	602			602	0	
DCI/HUM/08165082	2008	Concours Dessins Enfants	1.999	1.999			1.999	0	
TOTAL LIGNES BUDGETAIRES			5.567.933,65	5.567.933,65	489.095	1.000.259,30	3.214.862	1.245.787	
TOTAL DES MONTANTS			591.803.810,65	388.401.642,10	24.793.992,00	60.058.107,30	96.665.576,00	110.207.721,00	

NB : chiffres prévisionnels en italiques

LES AXES			
Axe 1	ACCELERATION DE LA CROISSANCE		
Axe 1/1	Stabilisation du cadre macroéconomique		
Axe 1/2	Dynamisation du secteur privé		
Axe 1/3	Diversification de l'Economie		
Axe 1/4	Promotion de l'Intégration Régionale		
Axe 2	DEVELOPPEMENT ET INFRASTRUCTURE		
Axe 2/1	Infrastructures de transport		
Axe 2/2	Infrastructures énergétiques		
Axe 2/3	Infrastructures hydrauliques et d'assainissement		
Axe 3	RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN		
Axe 3/1	Promotion d'une éducation de développement		
Axe 3/2	Renforcement de la formation professionnelle		
Axe 3/3	Amélioration des services de santé et de nutrition		
Axe 3/4	Renforcement de la protection sociale		
Axe 4	PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE		
Axe 4/1	Accélération des réformes administratives		
Axe 4/2	Renforcement de l'Etat de droit et des libertés individuelles		
Axe 5	DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE L'ESPACE NATIONAL		
Axe 5/1	Développement durable régional et local		
Axe 5/2	Emergence des pôles de développement et de croissance		
Axe 5/3	Environnement		